> Rapport de présentation – Tome 3

Justifications des choix

Evaluation Environnementale

Nord de l'Yonne SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale

- Habitat
- Mobilité
- Environnement
- Economie
- Patrimoine

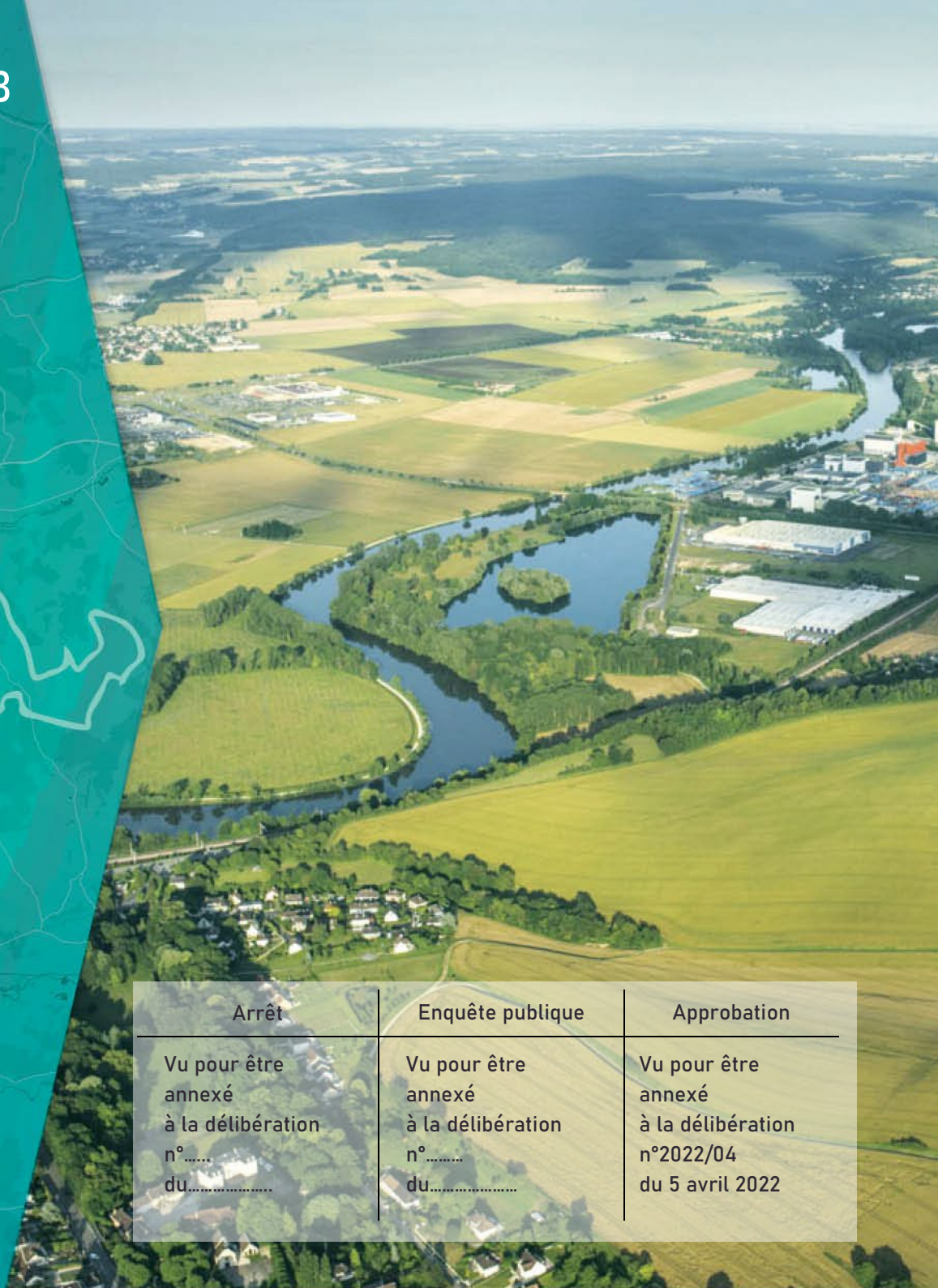

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°2022/04 du 5 avril 2022

Sommaire

Sommaire 2

1.1. Synthèse du diagnostic territorial..... 4

1.2. Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement..... 11

1.3. Synthèse du projet de territoire 29

1.4. Synthèse de l'Evaluation Environnementale (EE)..... 31

1.5. Synthèse de l'articulation du SCoT avec les documents cadres 42

1

Résumé non technique

1.1. Synthèse du diagnostic territorial

Le territoire du Nord de l'Yonne

Fin 2014, le « PETR » ou Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne a été créé en rassemblant les 6 intercommunalités du nord du département, au nombre de 5 depuis le 1er janvier 2016 et la dissolution de la CC du Villeneuvien : la CA du Grand Sénonais (27 communes), la CC du Gâtinais en Bourgogne (26 communes), la CC du Jovinien (19 communes), la CC de la Vanne et du Pays d'Othe (22 communes) et la CC Yonne Nord (23 communes). Au total, ce sont donc 117 communes regroupées dans le PETR Nord de l'Yonne.

Il est créé par arrêté préfectoral le 21 novembre 2014, et est la structure porteuse du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dont le périmètre a été arrêté le 19 décembre 2013. Il constitue la frange nord de la région Bourgogne (future Bourgogne Franche-Comté) et se situe sur l'axe Paris-Lyon, au carrefour de 3 autres régions : l'Ile-de-France au nord, la région Centre à l'ouest, et la Champagne-Ardenne à l'est.

Le PETR du Nord de l'Yonne, à la croisée de 4 départements et de 4 régions, jouit d'un positionnement géographique privilégié, d'autant qu'il se situe le long de l'axe Paris-Lyon-Marseille.

Il est doté d'un maillage ferroviaire et routier particulièrement dense, qui encadre le coeur du territoire qu'est Sens mais qui assure également une facilité et une rapidité d'accès en tout point du territoire.

Le réseau routier est très développé et irrigue le territoire du nord au sud et d'est en ouest, avec notamment les autoroutes A6, A5 et A19, mais aussi la D660 et la D606 (ex-nationales).

En matière de desserte TER, le PETR est doté de 8 gares : du nord au sud Villeneuve-la-Guyard, Champigny-sur-Yonne, Pont-sur-Yonne, Sens, Étigny/Véron, Villeneuve-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault et Joigny. 27 aller/retour quotidiens relient le territoire à la région parisienne, avec la possibilité de rejoindre la gare de Paris-Bercy en 55 minutes depuis Sens. Le territoire a néanmoins perdu un atout significatif avec l'arrêt de la desserte TGV des gares de Sens et de Laroche-Migennes (9 km du centre de Joigny) en décembre 2011.

Les enjeux du diagnostic

En 2013 le territoire du SCoT compte **128 922 habitants**, il concentre donc près de 38 % de la population de l'Yonne sur seulement un quart du territoire départemental. Il a connu au fil des décennies précédentes une croissance régulière et relativement dynamique de sa population. Son développement démographique est néanmoins ralenti depuis la fin des années 2000, le territoire n'ayant accueilli que 370 habitants supplémentaires par an entre 2008 et 2013. Un des enjeux est donc de **renforcer l'attractivité du territoire tout en préservant son caractère rural**. Cette attractivité doit passer par une diversification du parc de logements pour faciliter les parcours résidentiels des habitants et anticiper les besoins induits par le vieillissement des ménages et l'évolution des structures familiales.

Au sein du territoire SCoT, en 2013, **6 380 logements sont considérés comme vacants, soit un taux de vacance de 9,3 %**. Elle connait une croissance très rapide depuis le début de la décennie 2000 puisque l'on compte 2 200 logements vacants supplémentaires sur le territoire. Il y a donc un enjeu à s'engager dans le renouvellement du parc existant pour limiter l'augmentation de la vacance. Concernant les logements, le diagnostic a également fait ressortir le besoin de rééquilibrer la part de logements sociaux et de lutter contre la précarisation des ménages

Bénéficiant d'un positionnement stratégique à la croisée de 3 régions**, le territoire du SCoT du PETR du Nord de l'Yonne représente un bassin économique de près de 42 000 emplois et plus de 10 000 établissements en 2013**. La répartition des emplois au lieu de travail suit la même logique

que celle de la population en dessinant un axe économique le long de la vallée de l'Yonne. En concentrant près de la moitié des emplois du territoire (48,1 %), les communes de Sens et de Joigny (respectivement 15 000 et 5 000 emplois en 2013) apparaissent comme les deux pôles économiques principaux autour desquels s'organisent des bassins d'emplois dits intermédiaires. Néanmoins **le ratio emploi/actifs occupés doit encore être renforcé en menant une politique en faveur de l'accueil et du maintien des actifs sur le territoire**.

Avec plus de 2 001 hectares de zones d'activités soit 39 % des zones d'activités totales du département de l'Yonne, l'offre en sites d'activités sur le périmètre du SCoT se caractérise par une forte concentration sur la CA du Grand Sénonais, puis une dispersion des infrastructures d'accueil économiques à l'échelle de chacun des EPCI. En effet 51 % des zones sont sur le territoire de la seule CA du Grand Sénonais. Il est à noter toutefois, que certaines zones relèvent plus de réserves foncières que de véritables zones d'activités économiques, les aménagements et viabilisations n'étant pas systématiquement effectifs ou même prévus. Cela implique une réflexion dans **l'optimisation en foncier et immobilier d'entreprise et réfléchir à la localisation stratégique d'une nouvelle offre**.

La part de l'espace agricole représente 1 098 km^2 soit 58 % du territoire du PETR. L'agriculture dans le PETR est une activité importante qui subit les aléas économiques (PAC, mondialisation) et climatiques (période de pluviométrie intense ou de sécheresse) et doit s'adapter continuellement. Des zones de grandes cultures céréalières et oléoprotéagineux (orge, colza, blé, …) composent la majorité de l'espace agricole du PETR (93 % des surfaces déclarées à la PAC) et s'inscrivent dans une approche productive tournée vers les marchés extérieurs. Les exploitations de polyculture ou de poly-élevage sont plutôt minoritaires. Les enjeux ressortis du diagnostic sont donc **d'accompagner la diversification des activités agricoles tout en assurant la pérennité de ce secteur**.

Epousant les courbes de la vallée de l'Yonne, **le réseau ferré qui parcourt le territoire du SCoT tient une place importante dans l'organisation des déplacements icaunais**. Ainsi, on dénombre sur le territoire trois lignes TER qui, de par leurs caractéristiques proposent des services différenciés aux voyageurs icaunais. Bien que le territoire ne bénéficie pas d'une couverture totale et d'un service uniforme en transports en commun pour l'ensemble de ses communes, l'agrégation du réseau de cars interurbains Trans'Yonne et des réseaux urbains Intercom sur le Grand Sénonais et La p'tite navette sur Joigny permet de couvrir 1/3 des communes du territoire. L'enjeu est donc de s'appuyer sur ce réseau de transport en commun pour impulser une mobilité plus durable.

De par un positionnement stratégique, à mi-chemin entre Paris et Lyon, le PETR du Nord de l'Yonne bénéficie d'une excellente desserte autoroutière avec la présence de 3 autoroutes. Cela explique la primauté de l'usage de la voiture individuelle. A l'échelle du PETR, **77 % des déplacements domicile-travail se font en voiture**, loin devant les transports en commun (9 %) et la marche (7 %). Dès lors, l'enjeu est de pousser à un **rapprochement des lieux de vie et d'emploi et de prioriser le développement urbain aux abords des transports structurants pour limiter les déplacements longue distance.**

Le réseau de liaisons douces et de pistes cyclables est peu développé sur le territoire du SCoT. Les véloroutes et voies vertes inscrites dans le Schéma national des véloroutes et des voies vertes de Bourgogne n'ont pas encore été réalisées. A terme, elles permettront de traverser le territoire du Nord au Sud en passant par Sens et constituent une opportunité de développement touristique, notamment pour le tourisme vert. **Le développement du réseau de liaisons douces ainsi que des voies navigables représente donc un enjeu pour développer les mobilités alternatives et donner à découvrir le territoire**.

En matière touristique, **le territoire est doté d'une richesse indéniable, en matière de patrimoine architectural et culturel par ses différentes vagues historiques**. Même si l'offre touristique présente de nombreux atouts et des sites d'intérêts patrimoniaux de qualité, elle manque de visibilité et de lisibilité. Le tourisme se concentre essentiellement sur la

ville de Sens et Joigny, ainsi que sur l'abbaye de Vauluisant**. Le tourisme fluvial peut être consolidé, puisque le territoire dispose d'atouts en termes de paysage fluvial**, mais manque cruellement d'aménagements conséquents et adaptés.

→ En somme, le diagnostic du SCoT ainsi que les échanges avec les élus, personnes publiques associées et population lors des réunions publiques, ont mis en lumière un certain nombre d'enjeux et défis pour l'avenir du territoire en termes de développement résidentiel, organisation de l'offre de mobilité et d'équipements/services/commerces…, qui ont constitué les bases des réflexions pour la définition du projet de territoire traduit dans le PADD.

Une économie à soutenir, pour une visibilité affirmée

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

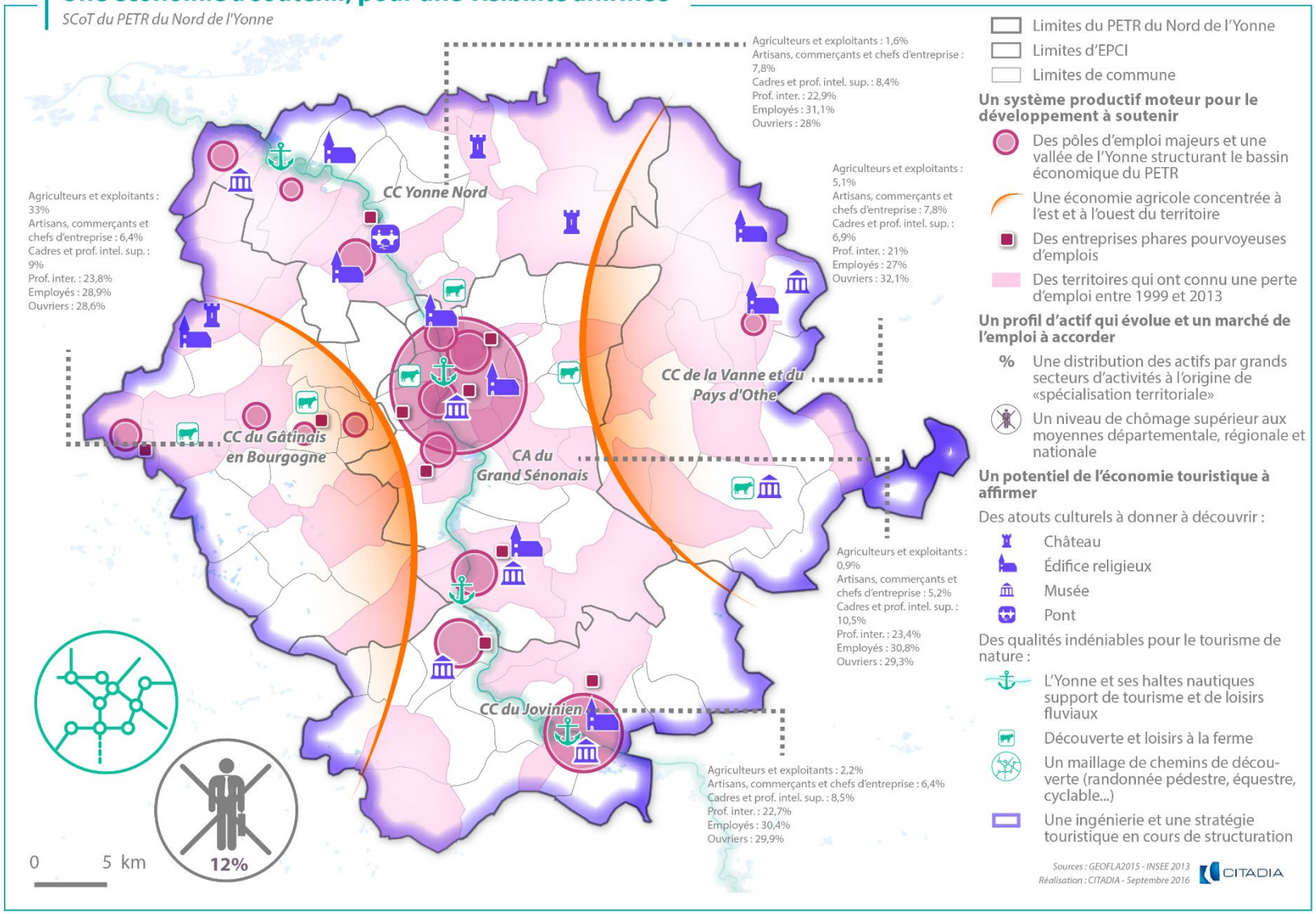

Un accès à l'offre en commerces, services et équipements à garantir

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

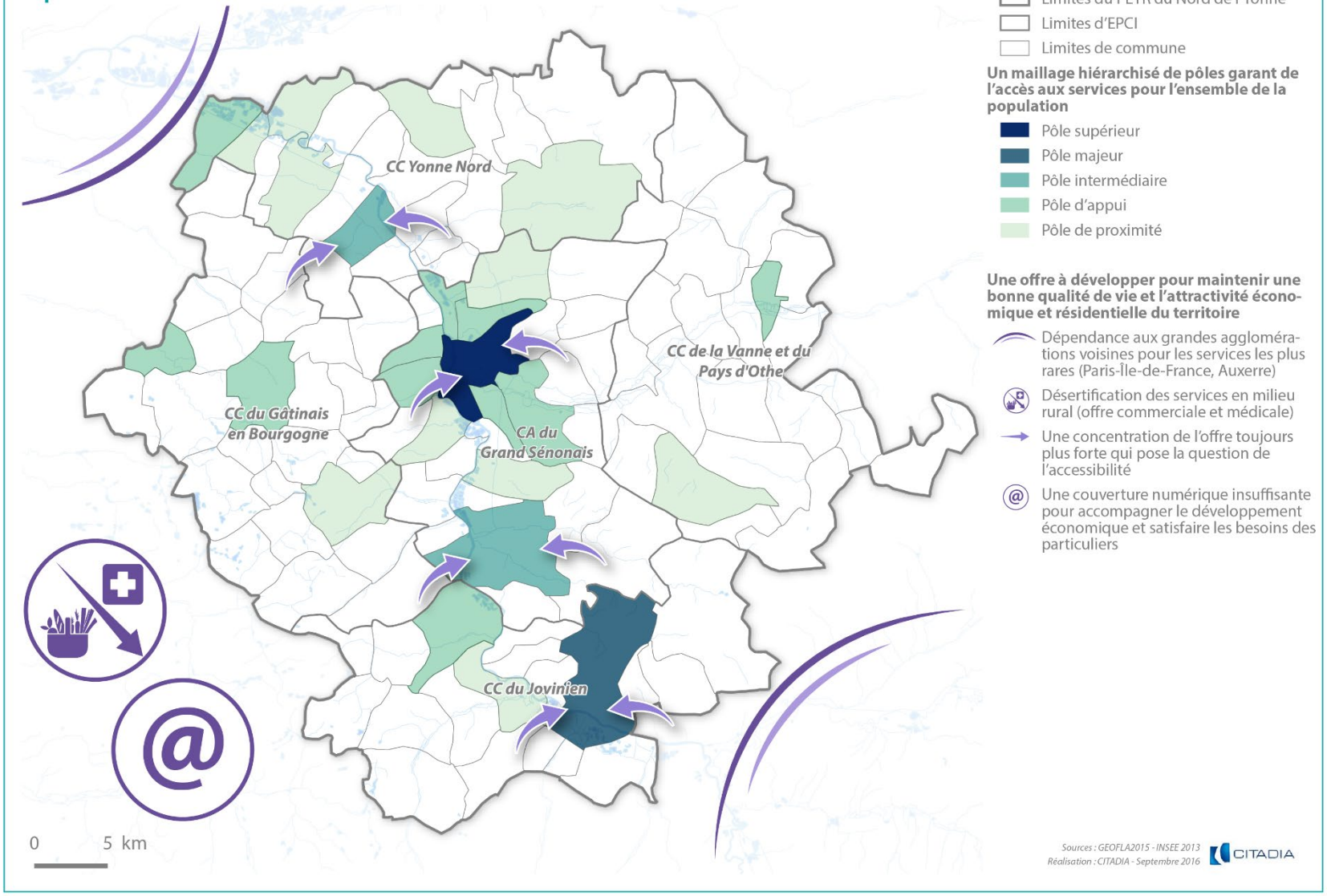

Une dynamique de peuplement et de construction à harmoniser

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

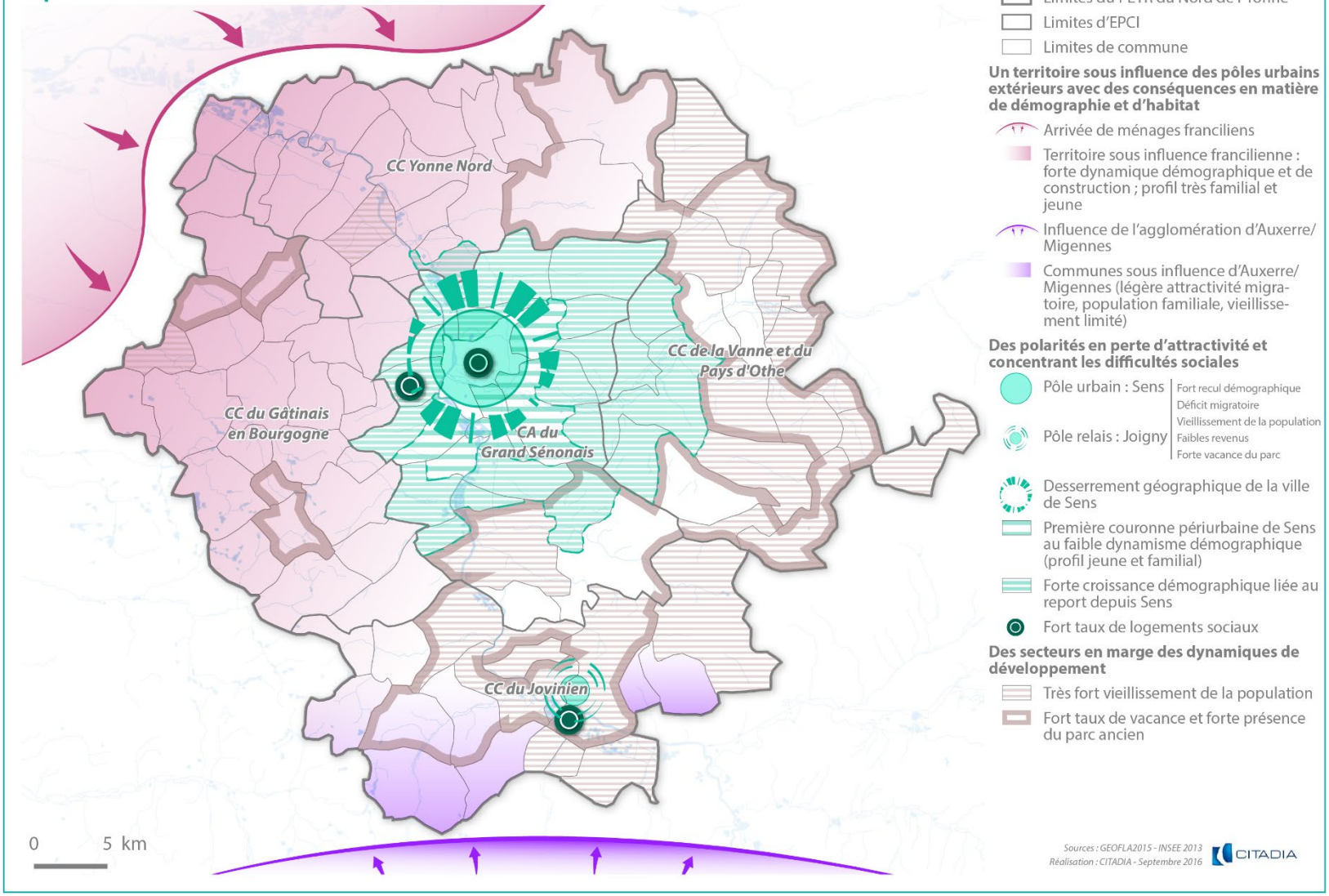

Une mobilité à faciliter et des déplacements vertueux à encourager

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

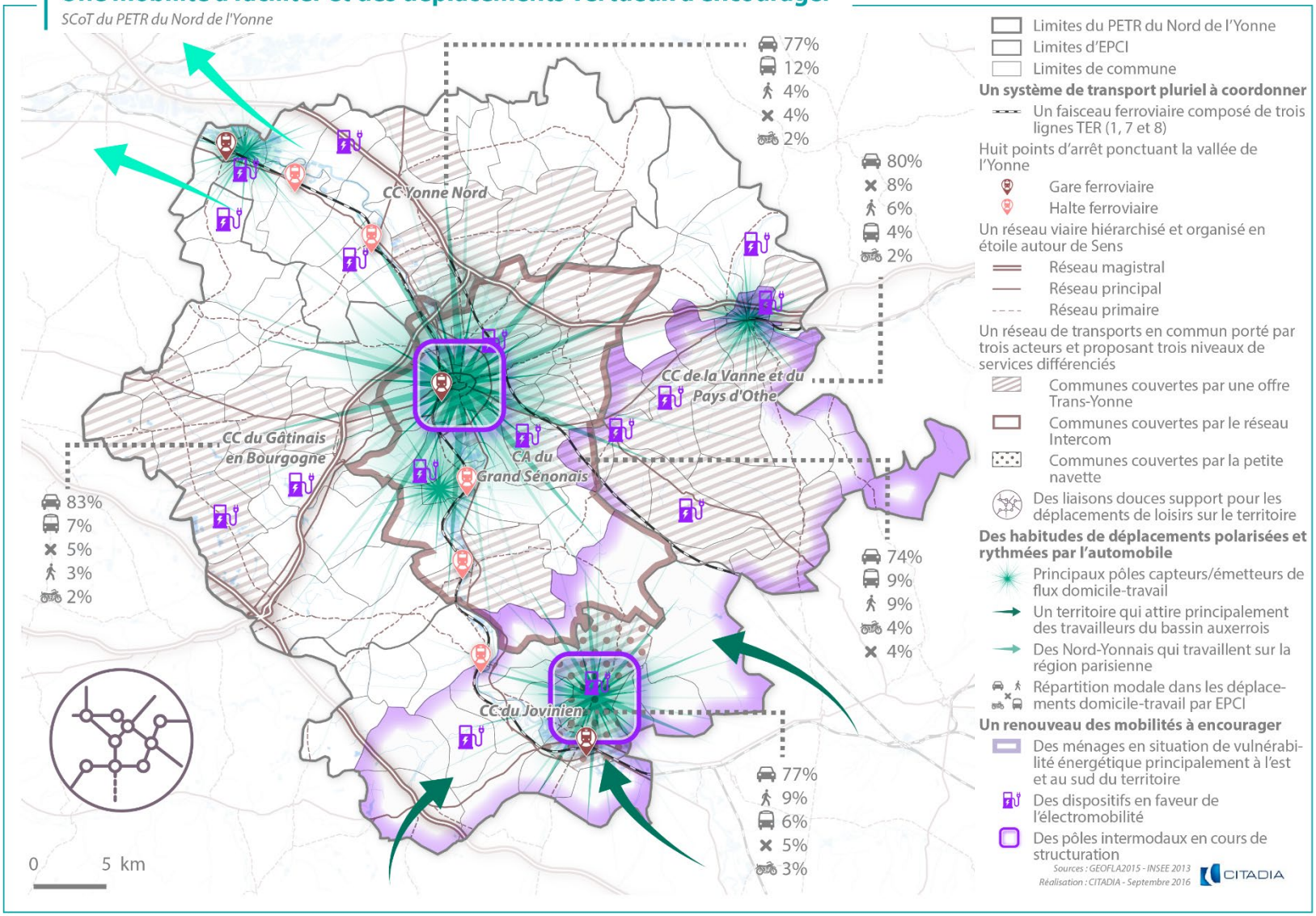

1.2. Synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement

Une richesse paysagère : un territoire aux multiples facettes

Essentiellement rural, le territoire présente une diversité de paysages marqués par la présence de l'eau. Notamment, la vallée de l'Yonne entaille les plateaux de la Champagne sénonaise et du Pays d'Othe à l'Est et le plateau du Gâtinais et de la Puisaye à l'Ouest, créant des reliefs modérés (ondulations, buttes, collines et coteaux). Dominé par les grandes cultures et les forêts, les paysages sont marqués par de profondes mutations plus ou moins rapides liées à l'évolution des pratiques culturales et de gestion forestière. Par ailleurs, les infrastructures constituent des éléments fragmentant du territoire.

D'après **l'Atlas des paysages de l'Yonne**, le territoire du SCoT se caractérise par 5 entités paysagères principales :

1. **Le Sénonais :** plateau ondulé parsemé de buttes avec de vastes zones de culture ;
2. **Le Pays d'Othe :** plateau ondulé calcaire et marneux avec de nombreuses petites vallées ;

3. **La Vallée de l'Yonne :** vallée alluviale encaissée à versants dissymétriques et fond plat ;

4. **L'agglomération de Sens :** une ancienne ville romaine, entourée de nombreux terrains maraîchers ;

5. **Le Gâtinais :** plateau légèrement ondulé, crayeux, couvert de limon et coupé de petites rivières qui se jettent dans le Loing.

Ces 5 entités paysagères sont notamment composées de **paysages d'eau, de paysages de vallées drainées ou non et de plaines agricoles.**

Divers enjeux existent pour **la préservation de la qualité paysagère et du cadre de vie sur le territoire**. Souvent marquées **par des transitions franche**s, les **lisières urbaines** ainsi que **les zones d'activités** sont notamment à intégrer au paysage pour préserver les perspectives remarquables et les principales coupures vertes. Les **entrées de ville** du territoire restent pour la plupart à qualifier mettant en exergue celles qui sont qualitatives et celles qui nécessitent un aménagement ou une requalification. Les **espaces publics et espaces verts** sont une composante majeure de la qualité du cadre de vie et contribuent notoirement à valoriser le patrimoine. Le territoire compte de **nombreux itinéraires et boucles de cheminements doux** permettant de relier ces espaces d'intérêt dans la ville et en périphérie. Ces aménagements qualitatifs sont à développer pour améliorer le cadre de vie des habitants. Par ailleurs, le territoire présente un **enjeu de préservation des cours d'eau**, vallées et zones humides, avec une omniprésence de l'eau dans le paysage. En effet, le patrimoine (ponts, lavoirs, aqueduc de la Vanne) ainsi que les paysages (peupleraies, chemin de halage, quais en ville, cabanisation, …) liés à l'eau constituent une richesse pour le territoire.

Un grand paysage à préserver et mettre en valeur

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

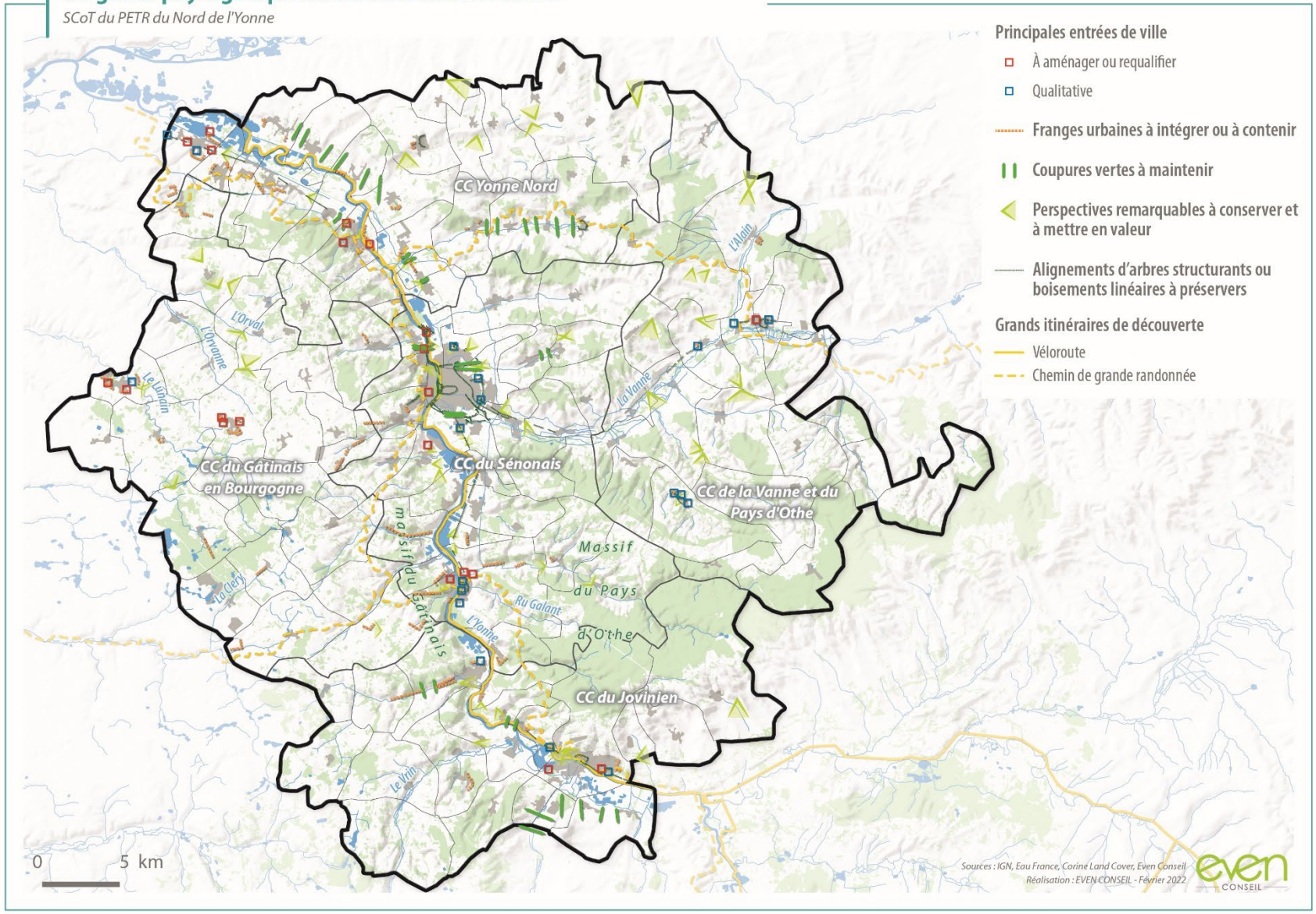

Un patrimoine bâti remarquable porteur de l'identité historique du territoire

Le territoire du SCoT Nord-Yonne hérite d'un **patrimoine bâti riche,** marqué par l'histoire, depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'à nos jours. A la fois traditionnel et contrasté, le petit patrimoine est caractérisé par une **architecture historique et traditionnelle** représentative du territoire bourguignon dans son ensemble : typologie d'habitats et l'architecture, matériaux utilisés, ou encore tons du bâti. La conservation des spécifiés locales **constitue néanmoins un enjeu sur le territoire**.

Le territoire hérite d'un patrimoine vernaculaire d'exception marqué par l'histoire et les activités passées :

- L'époque Gallo-Romaine avec ses premières fortifications ;
- Le Moyen-Age avec la construction de fortifications, de châteaux (château des Condés, château de Vauguillain) et de monuments religieux très présents (églises, cathédrales) ;
- La Renaissance à la révolution française avec le transport fluvial (ponts, écluses) ;
- Le XIXème siècle avec la diversification de l'architecture ;
- Le XXème siècle avec l'architecture industrielle.

Par ailleurs, il existe sur le territoire un patrimoine bâti historique remarquable. Le territoire compte **49 Monuments Historiques classés ou** partiellement classés et **85 monuments inscrits ou partiellement inscrits**. Sur la commune de Sens, le lavoir du gué Saint-Jean est également protégé par la loi du 2 mai 1930 comme site inscrit. Le territoire du SCoT Nord-Yonne recense aussi deux **« Sites Patrimoniaux Remarquables »** sur les communes de Joigny et de Villeneuve-sur-Yonne. Le territoire compte également **de nombreux sites archéologiques** et d'autres valorisations patrimoniales plus récentes telles que des labels (« Villes de Pays d'art et d'histoire », patrimoine du « XXème siècle »).

Sites d'exceptions ou petit patrimoine, ces vestiges du passé, identités du territoire, font l'objet de savoir-faire locaux à préserver. Diverses initiatives tendent à les valoriser, notamment dans le cadre du développement local et touristique du territoire à préserver.

Un patrimoine bâti remarquable, porteur de l'identité historique du territoire préservé et valorisé

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

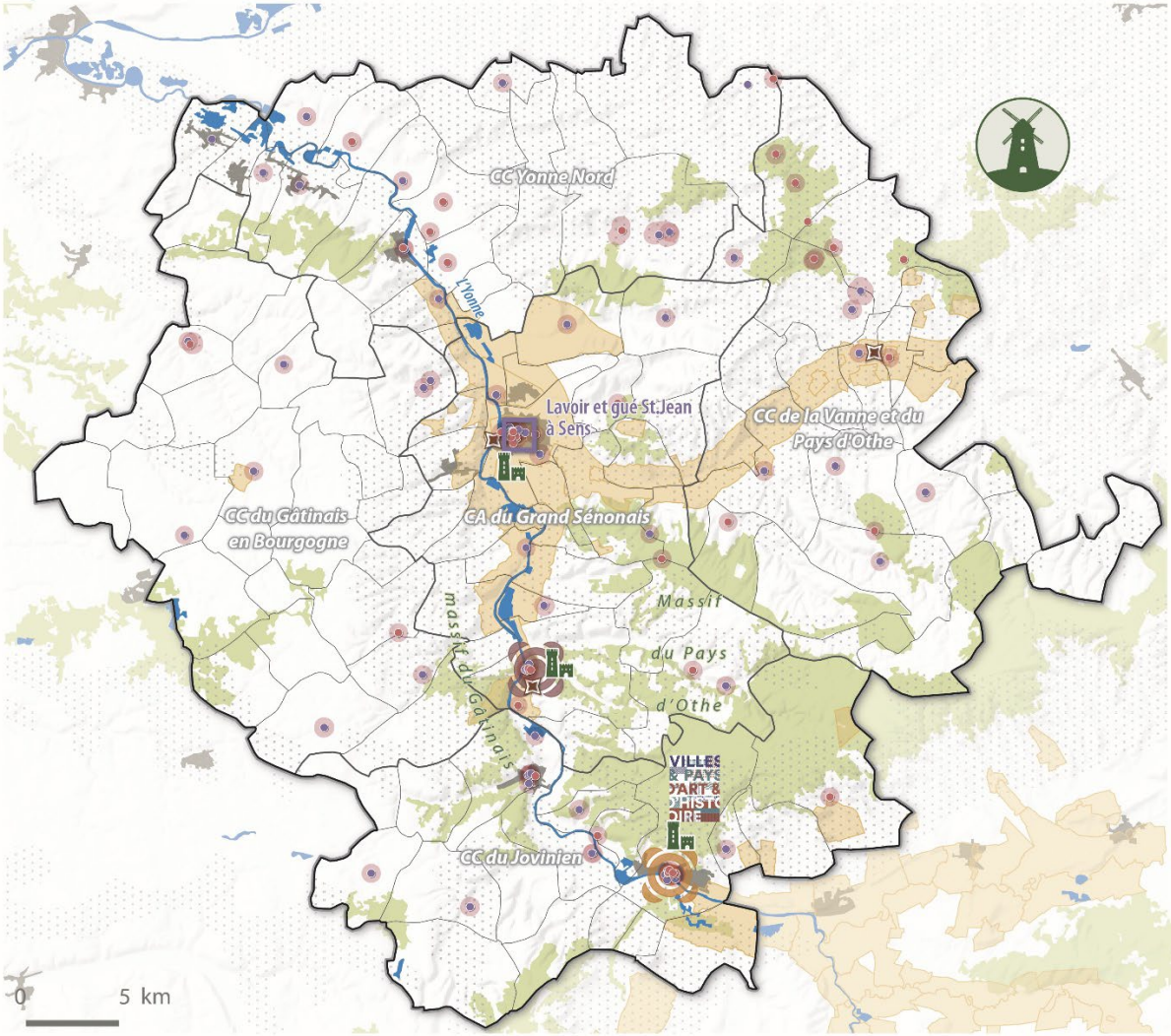

Un patrimoine vernaculaire, reflet de l'identité historique du territoire

Des caractéristiques infra-territoriales à prendre en compte dans les projets

- La Craie du Senonais
- Des centres villes médiévaux conservés
- Un patrimoine vernaculaire au sein de l'espace rural peu connu à mettre en valeur : lavoirs, moulins, croix de chemin, sépulture, etc.

Un patrimoine historique d'exception protégé et valorisé

Une multitude de monuments historiques

- Classé
- Inscrit
- Des périmètres de protection de 500m autour des monuments historiques

Des sites :

- nom Inscrit

Les sites patrimoniaux recensés :

- Un secteur sauvegardé pour le centre-ville de Joigny
- Une Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Des sites archéologiques protégés par des Zones de Présomption et de Prescription Archéologiques (ZPPA)
- Label du réseau national « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » à Joigny
- Label « Patrimoine du XXème siècle » à Sens, Molinons, et Villeneuve-sur-Yonne

Sources : IGN, Atlas des Patrimoine, BRGM
Réalisation : EVEN CONSEIL - Janvier 2017

Trame verte et bleue : des continuités écologiques à préserver

Le territoire du SCoT Nord-Yonne présente **une biodiversité remarquable.** Par ailleurs, les **trois zones Natura 2000** présentes sur le territoire permettent en partie de protéger la faune et la flore du territoire. Néanmoins, les espèces calcicoles des pelouses sèches présentent de forts enjeux de préservation.

D'après le SRCE, la Trame Verte et Bleue se décline comme suit à l'échelle du SCoT :

- **Sous-trame forêt**, relativement présente sur le territoire avec 25% de forêts, appartenant principalement à des propriétaires privés ce qui complique la gestion. Une partie des forêts est exploitée pour le bois d'œuvre et le bois-énergie.
- **Sous-trame prairie et bocage**, relativement peu présente sur le territoire et en baisse qualitative et quantitative au cours des dernières décennies. Sous-trame abritant des espèces « ordinaires » et plus exigeantes, des actions de replantation de haies sont menées.
- **Sous-trame des pelouses sèches**, un des habitats naturels les plus emblématiques et les plus représentatifs de Bourgogne, elle accueille des espèces végétales remarquables. Milieux fragmentés et isolés, ils subissent de fortes pressions.
- **Sous-trame cours d'eau**, avec une qualité des eaux de surface moyenne à mauvaise, la qualité de la ressource représente un enjeu. Les cours d'eau constituent tout de même des réservoirs biologiques pour certaines espèces patrimoniales.
- **Sous-trame plans d'eau et zones humides**, un réseau de milieux humides (prairies, mares et étangs) présent sur le territoire notamment dans le Gâtinais. Toutefois, ce sont des milieux qui subissent des dégradations.
- **Obstacles et points de rupture** (infrastructures, milieux urbains, espaces de culture céréalière freinant la dispersion, ouvrages hydrauliques) de la Trame Verte et Bleue entrainant la fragmentation des habitats ou écologique (espèces invasives par exemple)
- **Quelques démarches locales** : approche Nature en ville dans la ville de Sens, corridor interrégional de biodiversité du Ruban Vert.

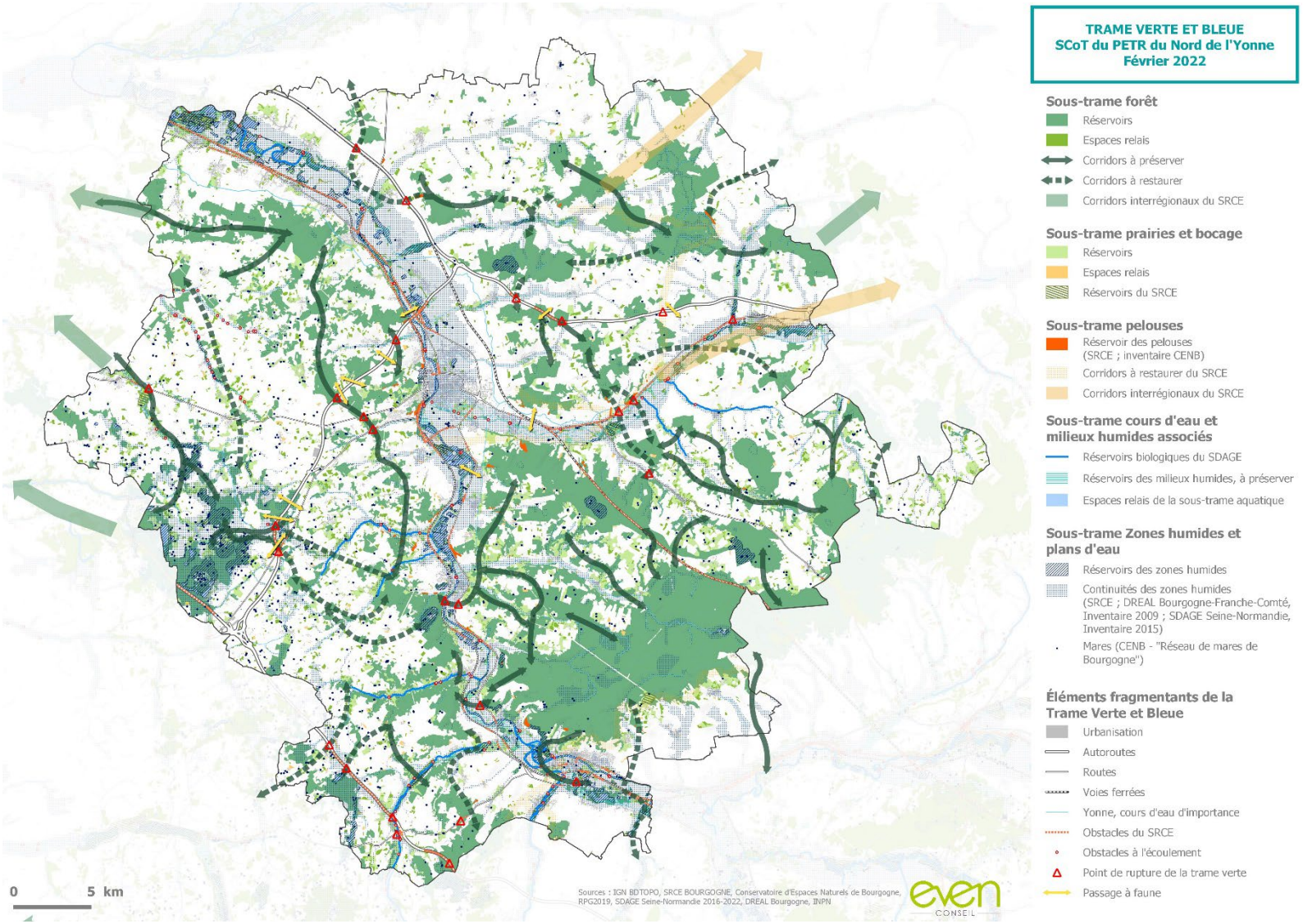
TRAME VERTE ET BLEUE
SCoT du PETR du Nord de l'Yonne
Février 2022
Sous-trame forêt
Réservoirs
Espaces relais
Corridors à préserver
Corridors à restaurer
Corridors interrégionaux du SRCE
Sous-trame prairies et bocage
Réservoirs
Espaces relais
Réservoirs du SRCE
Sous-trame pelouses
Réservoir des pelouses (SRCE ; inventaire CENB)
Corridors à restaurer du SRCE
Corridors interrégionaux du SRCE
Sous-trame cours d'eau et milieux humides associés
Réservoirs biologiques du SDAGE
Réservoirs des milieux humides, à préserver
Espaces relais de la sous-trame aquatique
Sous-trame Zones humides et plans d'eau
Réservoirs des zones humides
Continuités des zones humides (SRCE ; DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire 2009 ; SDAGE Seine-Normandie, Inventaire 2015)
Mares (CENB - "Réseau de mares de Bourgogne")
Éléments fragmentants de la Trame Verte et Bleue
Urbanisation
Autoroutes
Routes
Voies ferrées
Yonne, cours d'eau d'importance
Obstacles du SRCE
Obstacles à l'écoulement
Point de rupture de la trame verte
Passage à faune
0
5 km
Sources : IGN BDTOPO, SRCE BOURGOGNE, Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, RPG2019, SDAGE Seine-Normandie 2016-2022, DREAL Bourgogne, INPN
even
CONSEIL

Usage et pressions sur la ressource en eau

Le territoire est situé sur un réseau hydrographique dense mais complexe à cheval sur deux unités hydrographiques principales : l'Yonne Aval et le Loing à l'Ouest ainsi que sur les réseaux de l'Armançon au Sud-Est du territoire et la Seine au Nord-Est.

L'état écologique de l'eau sur le territoire est moyen pour la plupart des cours d'eau notamment pour la rivière de l'Yonne. Quelques masses d'eau sont dans un état écologique médiocre tandis que d'autres sont en bon état. **Par ailleurs, l'état chimique de la masse d'eau superficielle est globalement bon**. Les sources de pollution sont multiples : activités économiques, activités agricoles, ou encore activités domestiques. Les **caractéristiques physiques des cours d'eau sont relativement dégradées**, en particulier dans l'Yonne, à l'aval de la confluence avec l'Armançon et sur le bassin de la Vanne et ses affluents en aval.

A l'échelle du territoire, **les masses d'eau souterraines** sont particulièrement **en mauvais état** (état chimique médiocre) du fait de la présence de zones de grandes cultures, notamment le bassin du Loing à l'ouest du territoire et celui d'Yonne aval, couvrant la majorité du territoire. **L'état quantitatif des masses d'eau** sur le territoire **est sous tension**. Notamment, deux zones sont en tension quantitative : la Craie du Sénonais et pays d'Othe et la Craie du Gâtinais. Ces masses d'eau souterraines connaissent des déséquilibres du fait de leur surexploitation, qu'elle soit locale ou globale.

Ainsi, fortement impactée par les activités, la qualité de l'eau captée est hétérogène. Des captages sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement, pour le SDAGE Seine-Normandie et la Conférence environnementale. Des démarches préventives ont été engagées et enclenchées sur les captages Grenelles et d'autres actions préventives sont en cours sur d'autres captages.

Jusqu'à janvier 2020, les compétences en matière d'assainissement sur le territoire SCoT Nord-Yonne sont attribuées à de multiples structures : des services d'assainissements intercommunaux, un syndicat d'assainissement (SIEPA Chamvres-Paroy) et 66 services d'assainissements communaux. Toutefois, la gestion de la compétence en assainissement tend à se simplifier, les cinq intercommunalités du territoire PETR Nord-Yonne seront compétentes en la matière.

Le territoire compte **75 STEP** pour une capacité nominale de 155 520 EH. **12 stations d'épuration** doivent être mises aux normes (non conformes). **17 stations d'épuration** sur le territoire doivent être mises aux normes au titre des Plans d'Action Opérationnels Territorialisés de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN). Sur le territoire, 49 communes sont uniquement en Assainissement Non Collectif (ANC), car ils ne disposent pas de STEP.

Le territoire est soumis au risque d'inondation, pris en compte à travers des **Atlas de Zones Inondables (AZI), Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de l'Yonne et de la Vanne, Plan de Gestion du Risque Inondation du Bassin Seine-Normandie 2016-2021.**

Une ressource en eau stratégique mais sensible à protéger

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

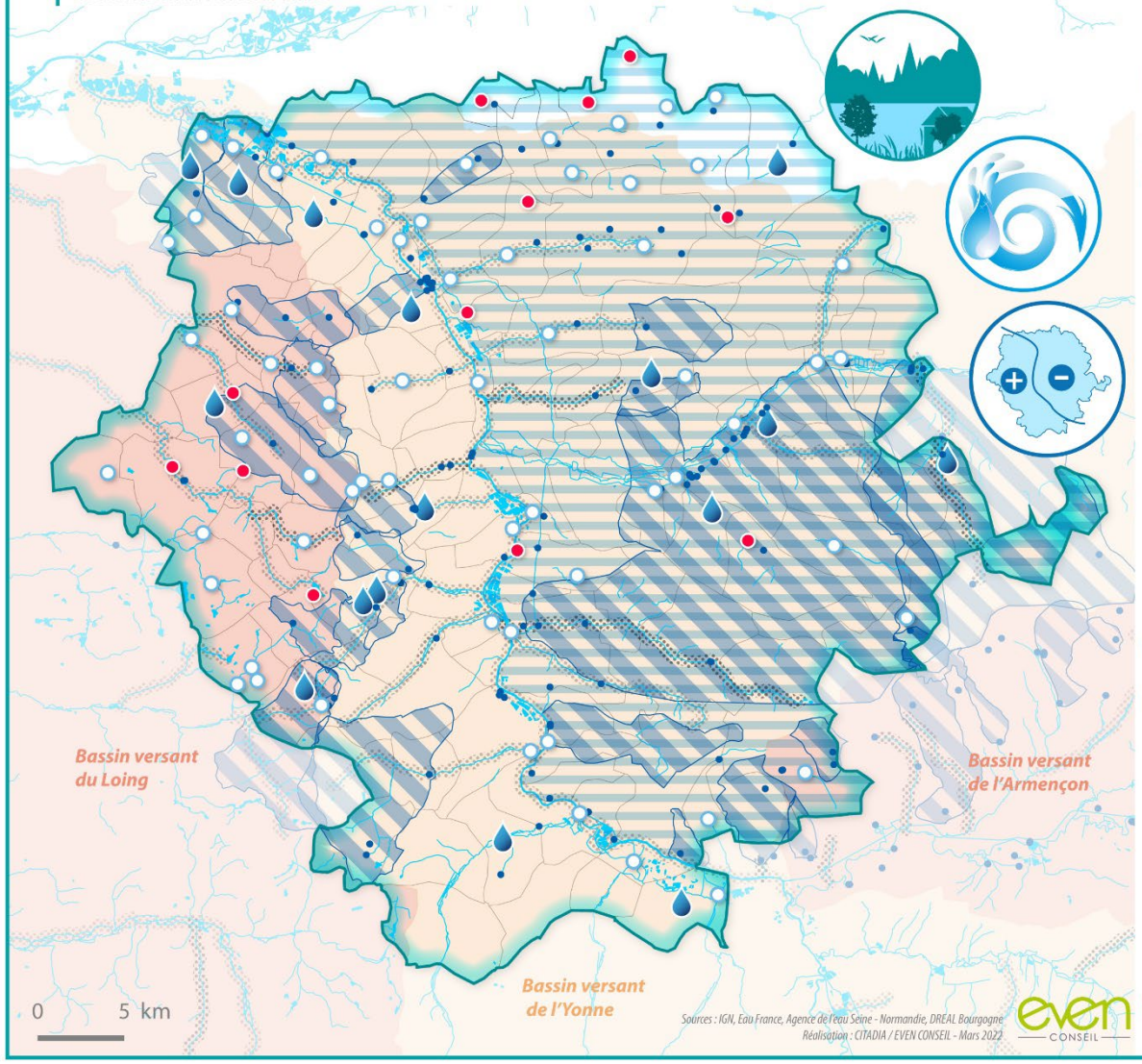

Des nombreuses masses d'eau denses sur le territoire à préserver

- Un vaste territoire situé sur plusieurs bassins versants : Yonne Aval, Loing et Armençon
- Un réseau hydrographique dense
- Des caractéristiques physiques (tracés, berges, végétation) des affluents de l'Yonne à surveiller

Lutter contre les pollutions

Réduire les pollutions sur les masses d'eau altérées par les pollutions :

- cours d'eau
- masses d'eau souterraines

- Un territoire concerné par la Zone de Répartition en Eau de l'Albien
- Des dispositions spécifiques sur les zones à tension quantitative (ZTQ) de la nappe de la craie du saisonnais et Pays d'Othe

Maîtriser les prélèvements

- Des masses d'eau en déséquilibre quantitatif
- De nombreux points de captages au sein d'aires d'alimentation pour assurer la ressource en eau
- Préserver les captages prioritaires

Les STEP du territoire

- conforme
- non conforme

Coordonner la ressource en eau sur le territoire

- Prendre en compte la nouvelle organisation territoire (suite à la loi Notre) pour améliorer

Des défis en matière d'énergie

Relativement modérées, les consommations énergétiques du territoire s'élèvent à environ **34 MWh/an/hab** (< 42.4 MWh/an/hab, moyenne nationale). En prenant en compte la population de chaque territoire, les territoires les plus ruraux sont les territoires les plus consommateurs d'énergie finale en 2010. La dépendance aux énergies fossiles est conséquente avec une utilisation majeure des produits pétroliers, de l'électricité et du gaz naturel.

Le **secteur des transports** est le **premier secteur consommateur d'énergie** et **d'émissions de gaz à effet-de-serre**, principalement lié aux flux domicile-travail. Ceci provient principalement du fait que les habitants des territoires ruraux en marge de l'Agglomération de Sens parcourent environ 20 kilomètres pour aller travailler chaque jour (données 2007).

Le secteur résidentiel est le deuxième poste le plus consommateur d'énergie sur le territoire du SCoT. L'énergie consommée provient essentiellement des énergies fossiles et des énergies nucléaires. L'ancienneté du parc de logements en est la principale cause avec 70% des logements datant d'avant 1970. Il en résulte un territoire avec des **phénomènes de précarité et de vulnérabilité énergétique**s chez les ménages les plus modestes. Toutefois, une politique de lutte contre ces phénomènes est engagée pour la rénovation thermique et énergétique des logements.

Particulièrement rural, le secteur industriel n'est que peu présent sur le territoire, le secteur est donc peu consommateur.

En 2014, les énergies renouvelables ont permis de produire 42,1 GWh d'électricité et 69,8 GWh de chaleur, soit environ 2,9 % du mix énergétique total de la Bourgogne. Depuis 2009, la production d'électricité grâce aux énergies renouvelables a été multipliée par presque 10 en 5 ans et la production de chaleur a augmenté de 75% sur la même période. Toutefois, des potentiels de développement des énergies renouvelables existent et sont à intensifier.

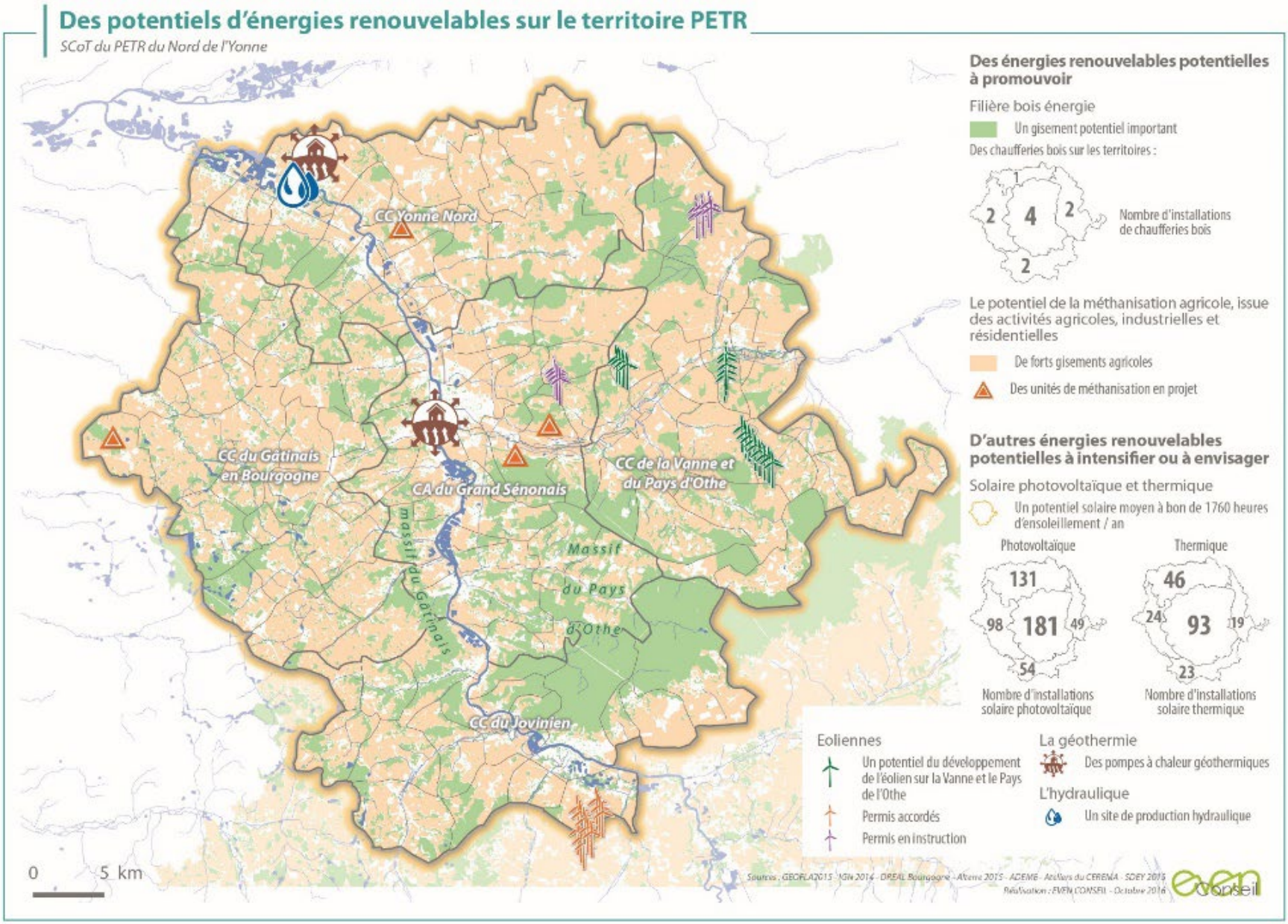
Des potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire PETR
SCoT du PETR du Nord de l'Yonne
CC Yonne Nord
CC du Gâtinais en Bourgogne
CA du Grand Sénonais
CC de la Vanne et du Pays d'Othe
massif du Gâtinais
Massif du Pays d'Othe
CC du Jovinien
0
5 km
Des énergies renouvelables potentielles à promouvoir
Filière bois énergie
Un gisement potentiel important
Des chaufferies bois sur les territoires :
1
2
4
2
2
Nombre d'installations de chaufferies bois
Le potentiel de la méthanisation agricole, issue des activités agricoles, industrielles et résidentielles
De forts gisements agricoles
Des unités de méthanisation en projet
D'autres énergies renouvelables potentielles à intensifier ou à envisager
Solaire photovoltaïque et thermique
Un potentiel solaire moyen à bon de 1760 heures d'ensoleillement / an
Photovoltaïque
131
98
181
49
54
Nombre d'installations solaire photovoltaïque
Thermique
46
24
93
19
23
Nombre d'installations solaire thermique
Eoliennes
Un potentiel du développement de l'éolien sur la Vanne et le Pays de l'Othe
Permis accordés
Permis en instruction
La géothermie
Des pompes à chaleur géothermiques
L'hydraulique
Un site de production hydraulique
Sources : GEOFLA2015 - IGN 2016 - DREAL Bourgogne - Alterre 2015 - ADEME - Ateliers du CERENA - SDEY 2015
Réalisation : EVEN CONSEIL - Octobre 2016
even conseil

Vers une gestion durable et optimisée des déchets

La **gestion des déchets** sur le territoire est actuellement en mutation avec de multiples structures compétentes. Bien qu'hétérogène selon les secteurs et les modes de gestion, **la collecte est relativement efficace**. Les **12 déchèteries** maillent le territoire avec un ratio de 2 par EPCI. Diverses installations (unités d'incinération des ordures ménagères, installations de stockage des déchets non dangereux, installations de stockage de déchets inertes, installation de déchets industriels banals, centre de compostage et un centre de tri) assurent le stockage et le traitement des déchets ménagers.

Le territoire est marqué par **une baisse de la collecte des ordures ménagères** et une a**ugmentation de la collecte des déchets recyclables et de la collecte du verre.**

Une partie des déchets du territoire est valorisé selon plusieurs procédés : énergétique (ordures ménagères), organique (déchets verts biodégradables) et de matière.

Des actions et des initiatives sont cependant en cours pour une gestion durable des déchets : **Programmes Locaux de Prévention des déchets, participation à des appels à projet nationaux,** actions de sensibilisation locale...

Les carrières : entre enjeux environnementaux et développement local

Essentiellement composés de craie au centre et à l'est, les sols du territoire sont propices à l'exploitation. Les activités de traitement et d'extraction de matériaux sont les premiers maillons d'une filière économique à l'échelle du département. **La consommation moyenne du département de l'Yonne était en 2007**, près **de 8,5 tonnes de granulats par an et par habitant, supérieure à la moyenne nationale de 6 t/hab**. Le territoire compte **7 carrières en exploitation en 2010 dans six communes**.

Toutefois, l'exploitation des carrières engendrent des incidences en matière d'environnement. Le **Schéma Départemental des Carrières** souligne l'importance de prendre en compte certains enjeux principaux comme la prise en compte des nappes ou encore la préservation des zones humides.

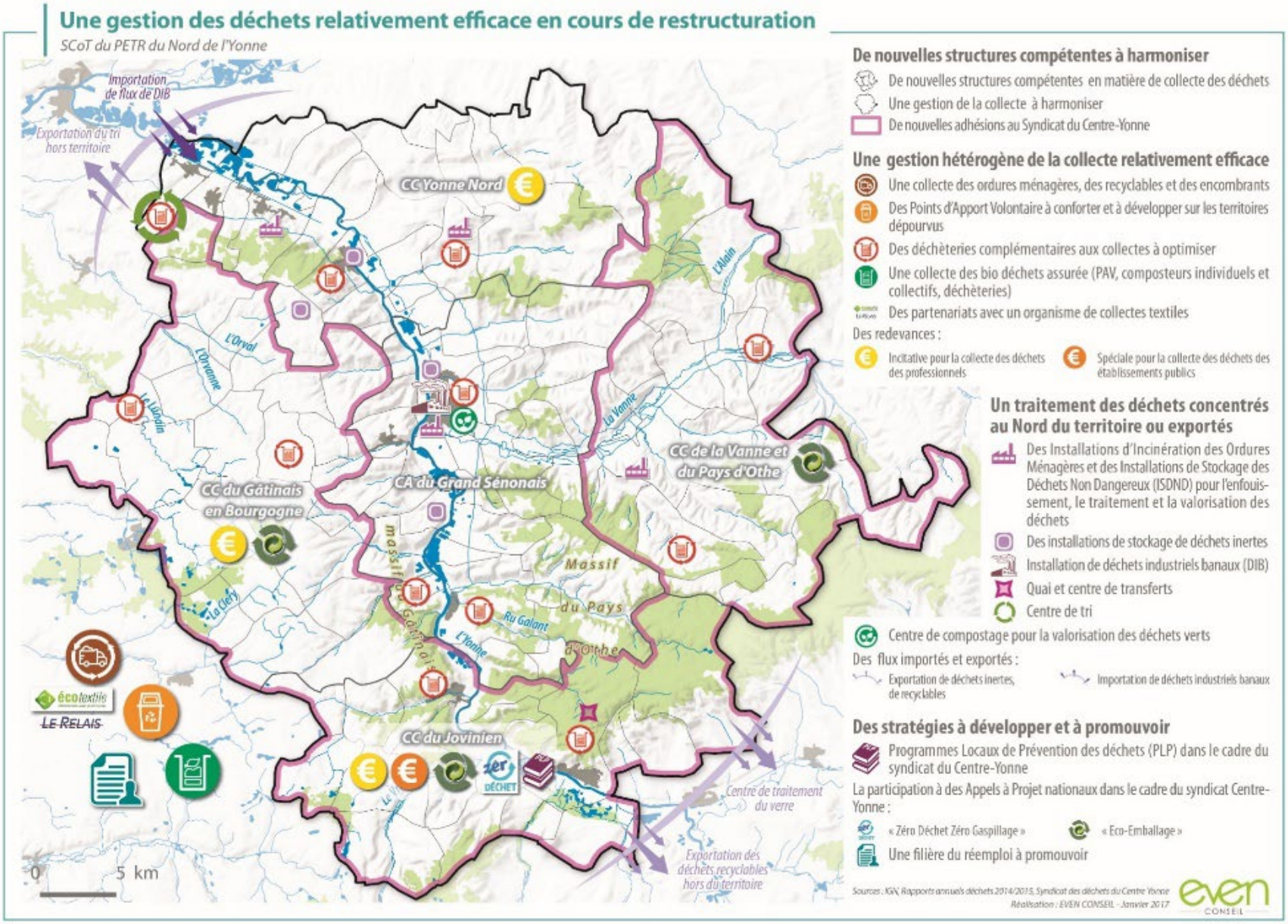
Une gestion des déchets relativement efficace en cours de restructuration
SCoT du PETR du Nord de l'Yonne
Importation de flux de DIB
Exportation du tri hors territoire
CC Yonne Nord
CC du Gâtinais en Bourgogne
CA du Grand Sénonais
CC de la Vanne et du Pays d'Othe
CC du Jovinien
Massif du Pays d'Othe
Massif du Gâtinais
L'Orval
L'Orvanne
Le Lunain
La Clery
Ru Galant
L'Yonne
La Vanne
L'Alain
Le Vin
Centre de traitement du verre
Exportation des déchets recyclables hors du territoire
0
5 km
De nouvelles structures compétentes à harmoniser
De nouvelles structures compétentes en matière de collecte des déchets
Une gestion de la collecte à harmoniser
De nouvelles adhésions au Syndicat du Centre-Yonne
Une gestion hétérogène de la collecte relativement efficace
Une collecte des ordures ménagères, des recyclables et des encombrants
Des Points d'Apport Volontaire à conforter et à développer sur les territoires dépourvus
Des déchèteries complémentaires aux collectes à optimiser
Une collecte des bio déchets assurée (PAV, composteurs individuels et collectifs, déchèteries)
Des partenariats avec un organisme de collectes textiles
Des redevances :
Incitative pour la collecte des déchets des professionnels
Spéciale pour la collecte des déchets des établissements publics
Un traitement des déchets concentrés au Nord du territoire ou exportés
Des Installations d'Incinération des Ordures Ménagères et des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour l'enfouissement, le traitement et la valorisation des déchets
Des installations de stockage de déchets inertes
Installation de déchets industriels banaux (DIB)
Quai et centre de transferts
Centre de tri
Centre de compostage pour la valorisation des déchets verts
Des flux importés et exportés :
Exportation de déchets inertes, de recyclables
Importation de déchets industriels banaux
Des stratégies à développer et à promouvoir
Programmes Locaux de Prévention des déchets (PLP) dans le cadre du syndicat du Centre-Yonne
La participation à des Appels à Projet nationaux dans le cadre du syndicat Centre-Yonne :
« Zéro Déchet Zéro Gaspillage »
« Eco-Emballage »
Une filière du réemploi à promouvoir
Sources : IGN, Rapports annuels déchets 2014/2015, Syndicat des déchets du Centre Yonne
Réalisation : EVEN CONSEIL - Janvier 2017
even CONSEIL
écotextiles
LE RELAIS
DÉCHET

Les risques naturels et technologiques

Le territoire est concerné par **le risque inondation. Néanmoins, le risque** connu et pris en compte à travers plusieurs documents cadres (PGRI, TRI, PPRi, AZI) est relativement maîtrisé. Sur les 35 communes situées le long de l'Yonne, 30 sont couvertes par un PPRi débordement approuvé et 5 autres communes (Joigny, Marsangy, Paron, Villeroy et Subligny) sont concernées par un PPRi en cours d'élaboration. Par ailleurs, 12 communes notamment situées dans la vallée de l'Yonne sont concernées par un PPRi ruissellement. 20 autres communes sont couvertes par un Atlas des Zones Inondables. Le territoire est également soumis à un **risque de mouvement de terrain**. En effet, trois communes sont concernées par un Plan de Prévention des Risques de retrait-gonflement des argiles. De plus, la présence **de cavités souterraines**, sources d'instabilité pour le sol, sont à prendre en compte dans le cadre des nouvelles constructions.

Le territoire est également soumis aux risques technologiques. Le SCoT compte **110 ICPE** dont **9 ICPE classées SEVESO** : 4 seuils haut et 5 seuils bas). Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) assurent la protection des populations autour. Les communes de Champlay et Joigny situées au sud du territoire sont également concernées par un **risque de rupture de barrage**. Les barrages de Pannecière et de Chaumeçon disposent d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui couvrent 37 communes, car il correspondent à des ouvrages qualifiés de « grands barrages ».

Seule une partie du territoire est concernée par un risque **de transports de matières dangereuses.** Toutefois, ce risque est à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le territoire du SCoT possède **11 sites BASOL et 322 anciens sites industriels et activités de services identifiés BASIAS**. Ces sites exposent la population et l'environnement à d'éventuelles pollutions, d'autant plus lorsqu'ils se trouvent à proximité des zones urbaines.

Enfin, plusieurs infrastructures classées par les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement sur le territoire soumettent les habitants à des nuisances sonores. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans l'Yonne, 1ère, 2ème et 3ème échéances, est approuvé et concerne les autoroutes A6, A5 et A19 ; les routes RN6, RN65, RN77 et RN151 ainsi que des lignes ferroviaires (LGV Sud Est et ligne Paris Lyon Marseille). Il recense les mesures visant à prévenir ou à réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des 10 dernières années et celles prévues pour les 5 années à venir à compter de 2014, afin de limiter les nuisances sonores et notamment ne pas créer de nouvelles situations de points noirs du bruit pour les habitants. Par ailleurs, le PPBE du département a également été adopté le 18 décembre 2015. Enfin, l'Agglomération de Sens a également élaboré son PPBE afin de réduire les nuisances sonores en ville et améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Si **la qualité de l'air** sur le territoire est **globalement bonne**, elle reste néanmoins impactée de manière localisée par des sources de pollutions (infrastructures, industries). Les pics de pollution ciblés (ozone en été et oxydes d'azote et particules fines en hiver) constituent des sources de nuisance pour la santé des populations, notamment les plus fragiles.

Le territoire est concerné par les **champs électromagnétiques** en lien avec la téléphonie mobile, les ondes radios ainsi que le transport d'électricité. Des précautions doivent être prises dans le cadre de projet d'aménagement pour éviter l'exposition de populations sensibles.

Un risque inondation connu et pris en compte

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

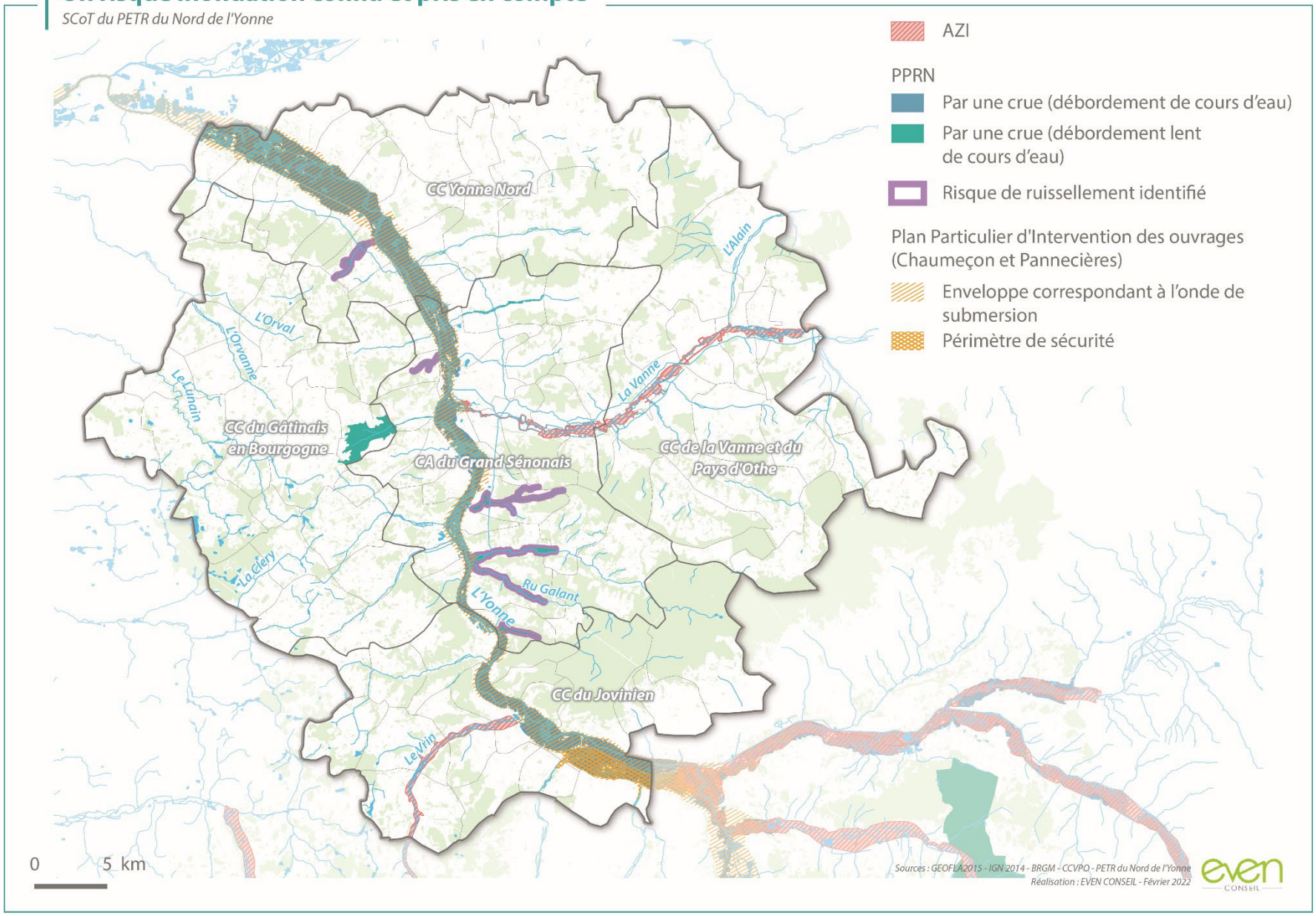

Aléa lié au retrait-gonflement des argiles

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

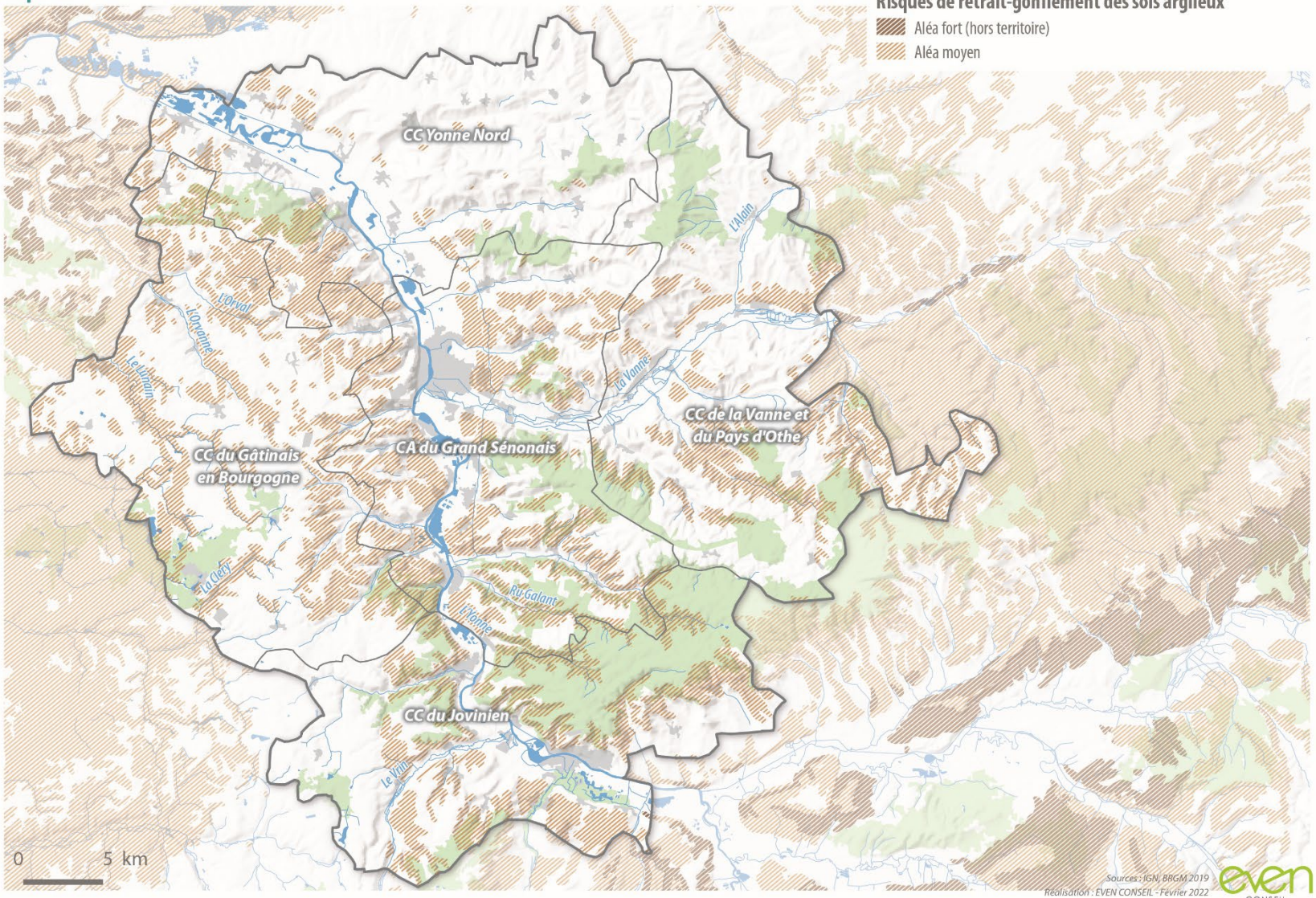

Cavités et mouvements de terrain

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

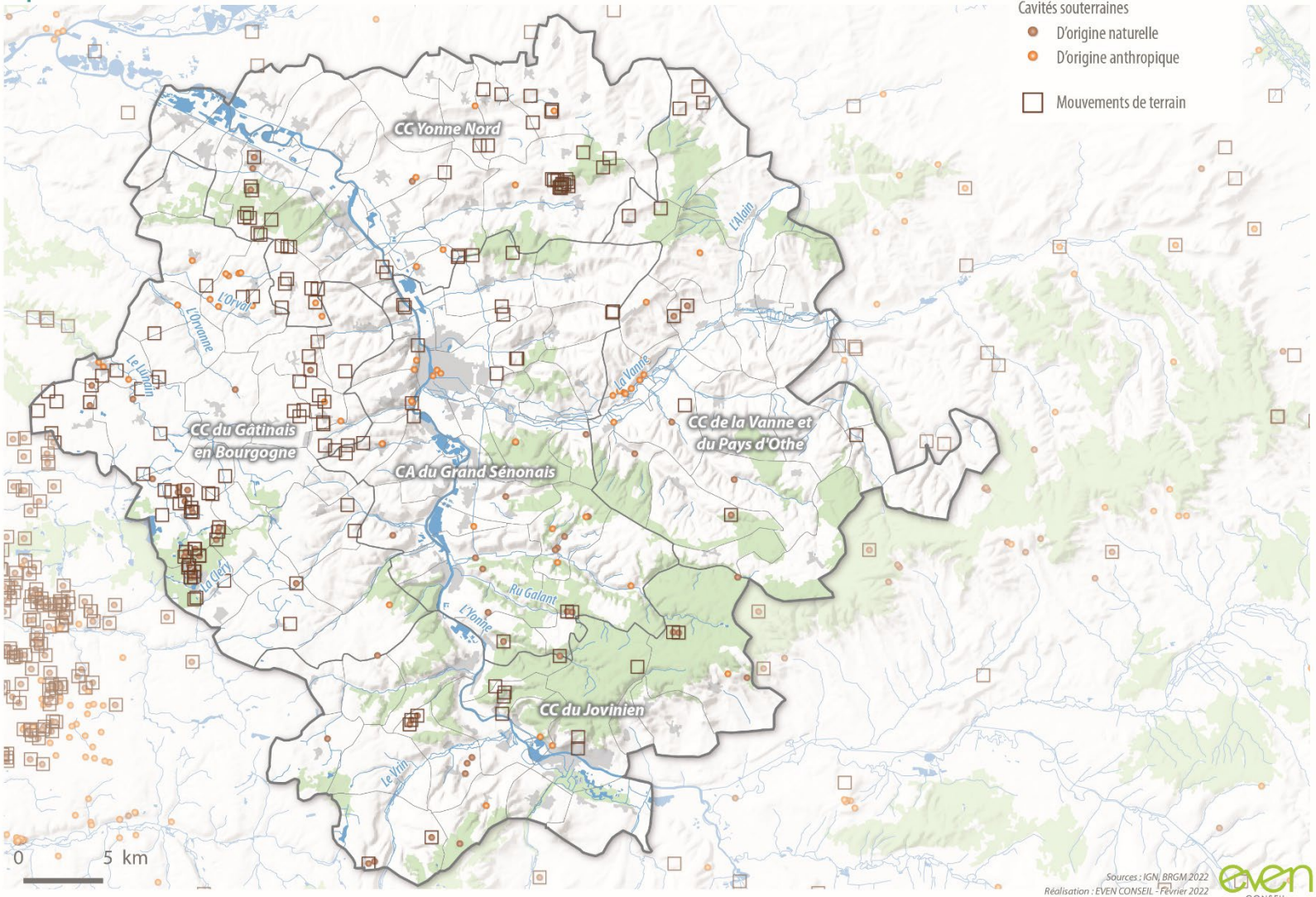

Des risques technologiques divers

SCoT du PETR du Nord de l'Yonne

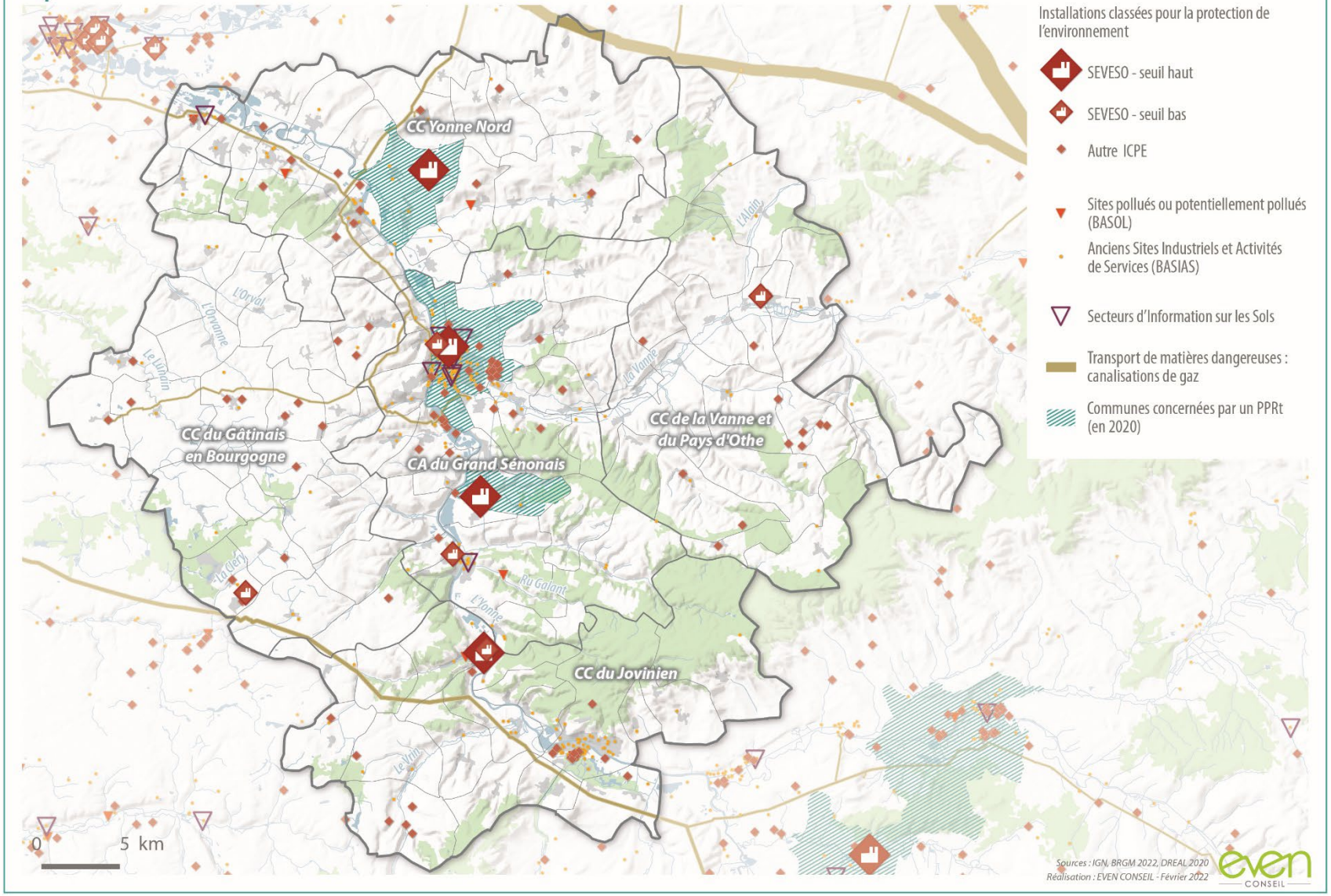

1.3. Synthèse du projet de territoire

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PETR du Nord de l'Yonne** a été élaboré comme une réponse aux enjeux et aux besoins identifiés par le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement.

Elaboré à partir de plusieurs scénarios en matière de démographie, d'habitat et de développement économique, le projet retenu par les élus pour organiser l'aménagement du territoire au cours des prochaines années vise à développer le territoire tout en garantissant la préservation de ses richesses et de ses particularités locales.

Les élus ont retenu une **ambition de développement volontariste, mais néanmoins compatible avec la limitation de l'impact environnemental du projet de territoire**. Les élus ambitionnent ainsi de revitaliser leurs centres bourgs et d'attirer des populations ayant choisi de vivre sur le territoire pour sa qualité de vie et pas uniquement pour sa proximité à l'Ile-de-France.

Le projet de territoire s'articule autour de 3 axes transversaux et complémentaires qui constituent les priorités retenues pour organiser l'aménagement à 2030 :

- **Axe 1. Préserver et valoriser les ressources, le cadre paysager et naturel au service d'un développement éco-responsable**
- **Axe 2. Façonner l'identité plurielle du territoire et se rendre visible de tous**
- **Axe 3. Cultiver la complémentarité et les spécificités des territoires au service d'un projet commun**

Composé de prescriptions et de recommandations, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue le document de mise en œuvre du projet de territoire dans l'espace et dans le temps et la traduction règlementaire du projet politique défini par le Projet d'aménagement et de développement durables.

Le DOO est composé de 9 volets organisés autour des thématiques du code de l'urbanisme et visent à définir des règles communes pour les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement du territoire :

- **Gestion économe des espaces :** ce premier volet est consacré à la partie foncière du DOO. Il définit les principes d'urbanisation du territoire et les objectifs chiffrés en matière de consommation limitée des espaces agricoles et naturels au regard du développement démographique et économique.
- **Protection des espaces agricoles, naturels et urbains :** ce volet s'applique à préciser comment protéger durablement les réservoirs de biodiversité mais aussi maintenir et restaurer les corridors écologiques.
- **Habitat :** ce volet traite des besoins en logements et y répond en prescrivant les conditions pour une répartition équilibrée de l'offre résidentielle, adaptée aux besoins des ménages, et en lien avec la requalification durable du parc de logements.
- **Transports et déplacements :** En lien avec les principes de mobilité durable, il s'agit dans ce volet d'optimiser le maillage routier et ferroviaire existant, de garantir l'accessibilité du territoire, répondre aux principes de proximité en articulant urbanisation et proximité. Il s'agit également d'œuvrer en faveur de l'intermodalité et des alternatives à la voiture.
- **Equipement commercial et artisanal :** ce volet est consacré à l'organisation du développement économique du territoire afin de pouvoir mettre en réseau l'ensemble des acteurs. La question de

l'optimisation du foncier est également un enjeu fort dont les prescriptions imposent la recherche de mutualisation. Enfin, la fonctionnalité et la qualité des parcs d'activités, ainsi que l'offre aux nouveaux modes de consommation sont définies dans cet axe.

- **Qualité urbaine, architecturale et paysagère :** ce volet s'attache à donner des prescriptions visant à protéger le patrimoine, à conforter la cadre de vie du territoire grâce au potentiel paysager, et assurer la bonne intégration des projets dans le grand paysage.
- **Equipements et services :** la question des équipements est traitée à travers les prescriptions afin de conforter l'animation des centres-bourgs ainsi que de renforcer le niveau de l'offre de services et équipements en anticipant les besoins futurs.
- **Infrastructures et réseaux de communication électronique :** ce volet s'attache à prescrire aux communes de couvrir l'ensemble du territoire en THD et réseau mobile.
- **Performances environnementales et énergétiques :** l'adaptation aux évolutions du climat par la transition énergétique et la gestion optimisée des ressources et des risques constitue les prescriptions de cette orientation.

1.4. Synthèse de l'Evaluation Environnementale (EE)

Consommation en extension passée 2007-2017 (en ha), ensemble du SCoT									
Activité en extension "vers l'extérieur"	Activité en extension "vers l'intérieur"	Activité en extension total	Consommation en extension par an	Habitat en extension "vers l'extérieur"	Habitat en extension "vers l'intérieur"	Habitat en extension total	Consommation en extension par an	Activité + habitat en extension total	Activité + habitat en extension par an
264,9	31,4	**296,3**	***29,6***	243,8	166,6	**410,4**	***41,0***	**706,7**	***70,7***

Potentiel foncier en intensification et besoins fonciers en extension (en ha), ensemble du SCoT									
	Activité potentiel foncier en intensification	Activité besoins en foncier en extension sur 15 ans	Activité besoins en foncier en extension par an		Habitat potentiel foncier en intensification	Habitat besoins en foncier en extension (344ha) + Equipement structurant (6ha) sur 19 ans	Habitat+ équipement structurant besoins en foncier en extension par an	Activité + habitat + équipement structurant besoins en foncier en extension total	Activité + habitat + équipement structurantbesoins en foncier en extension par an
	112,0	**326,0**	***21,7***		399,0	**350,0**	***18,4***	**676,0**	***40,2***

Consommation d'espace

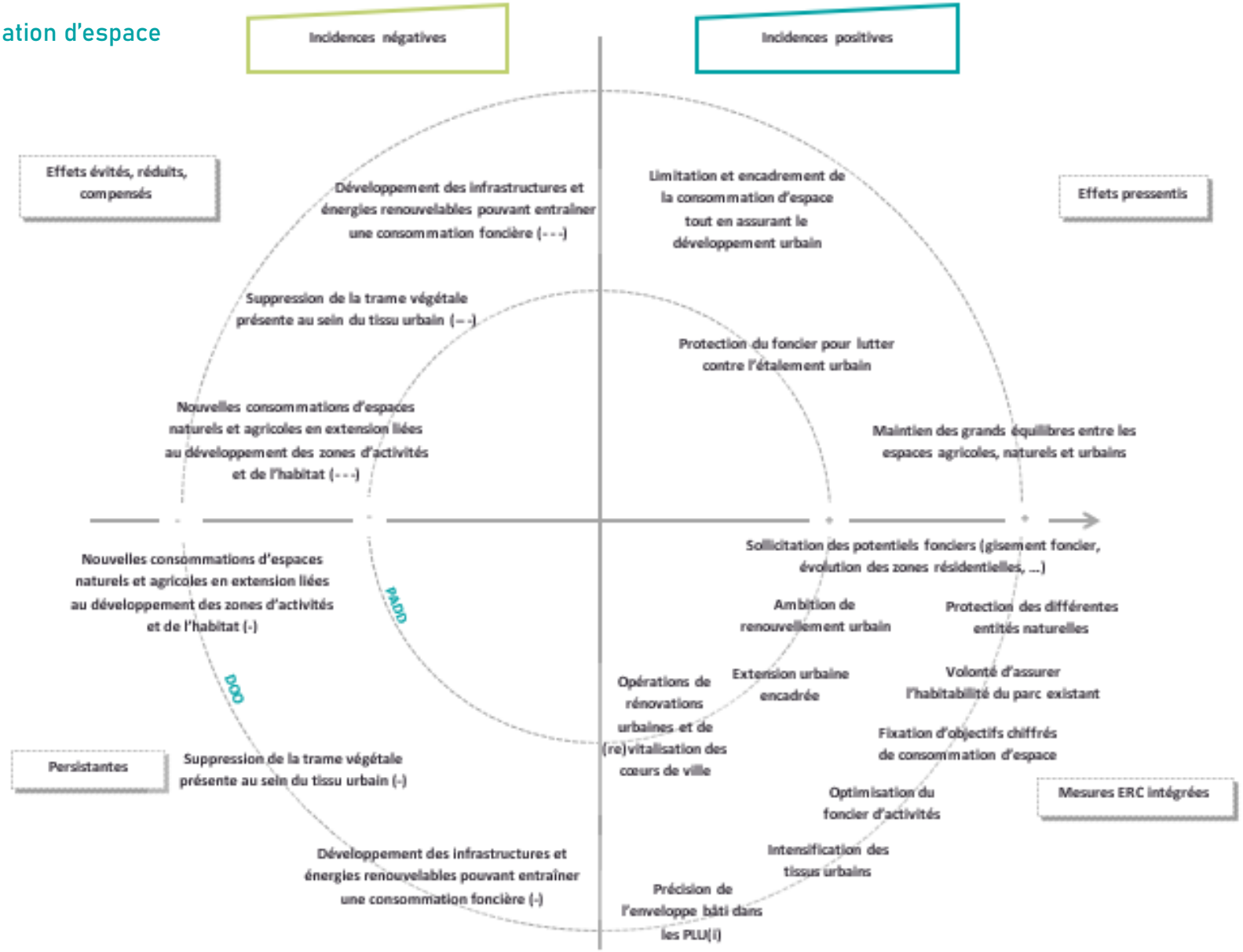

Patrimoine, paysage et cadre de vie

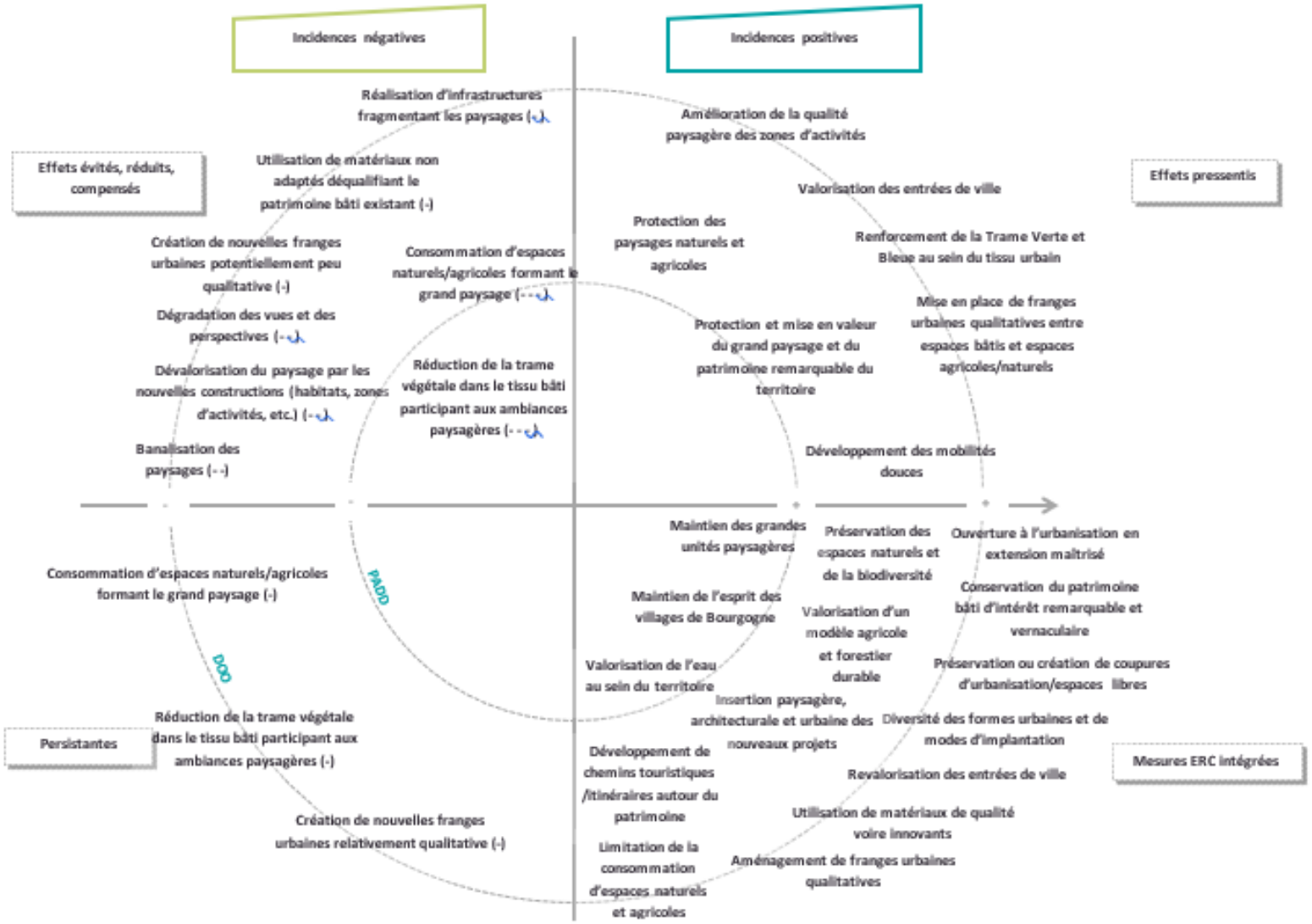

Milieux naturels et Trame Verte et Bleue

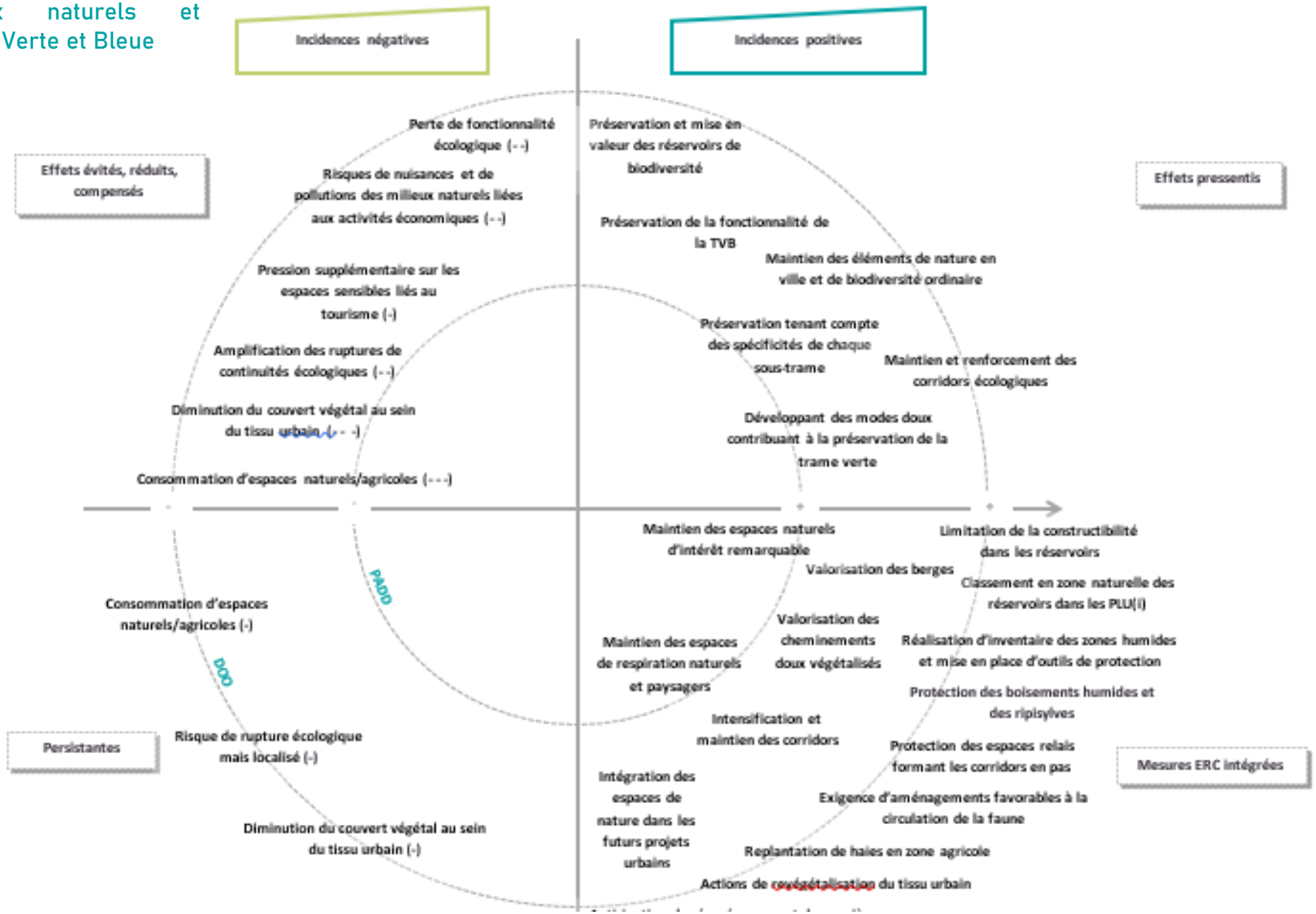

Ressource en eau

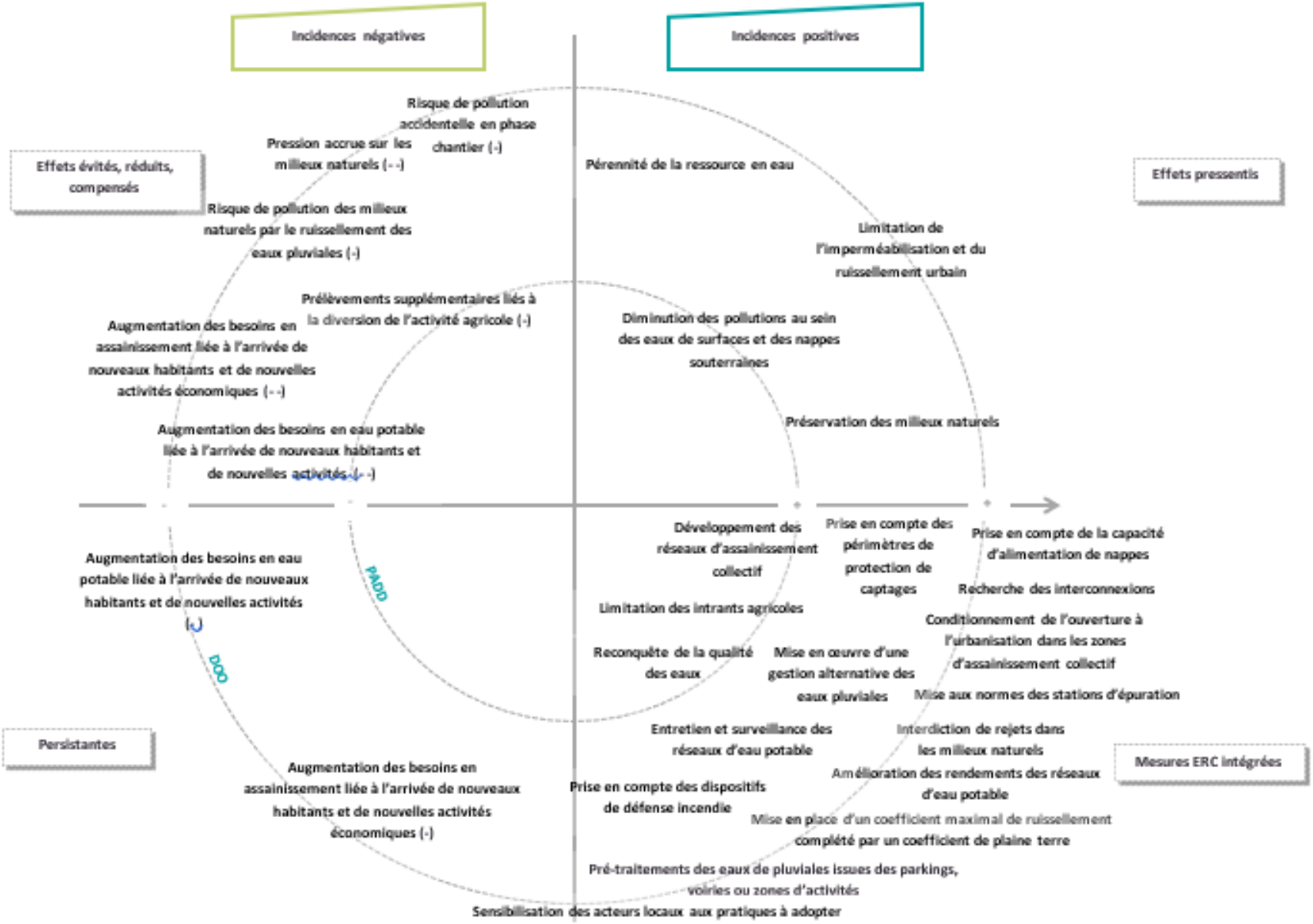

Ressource en matériaux

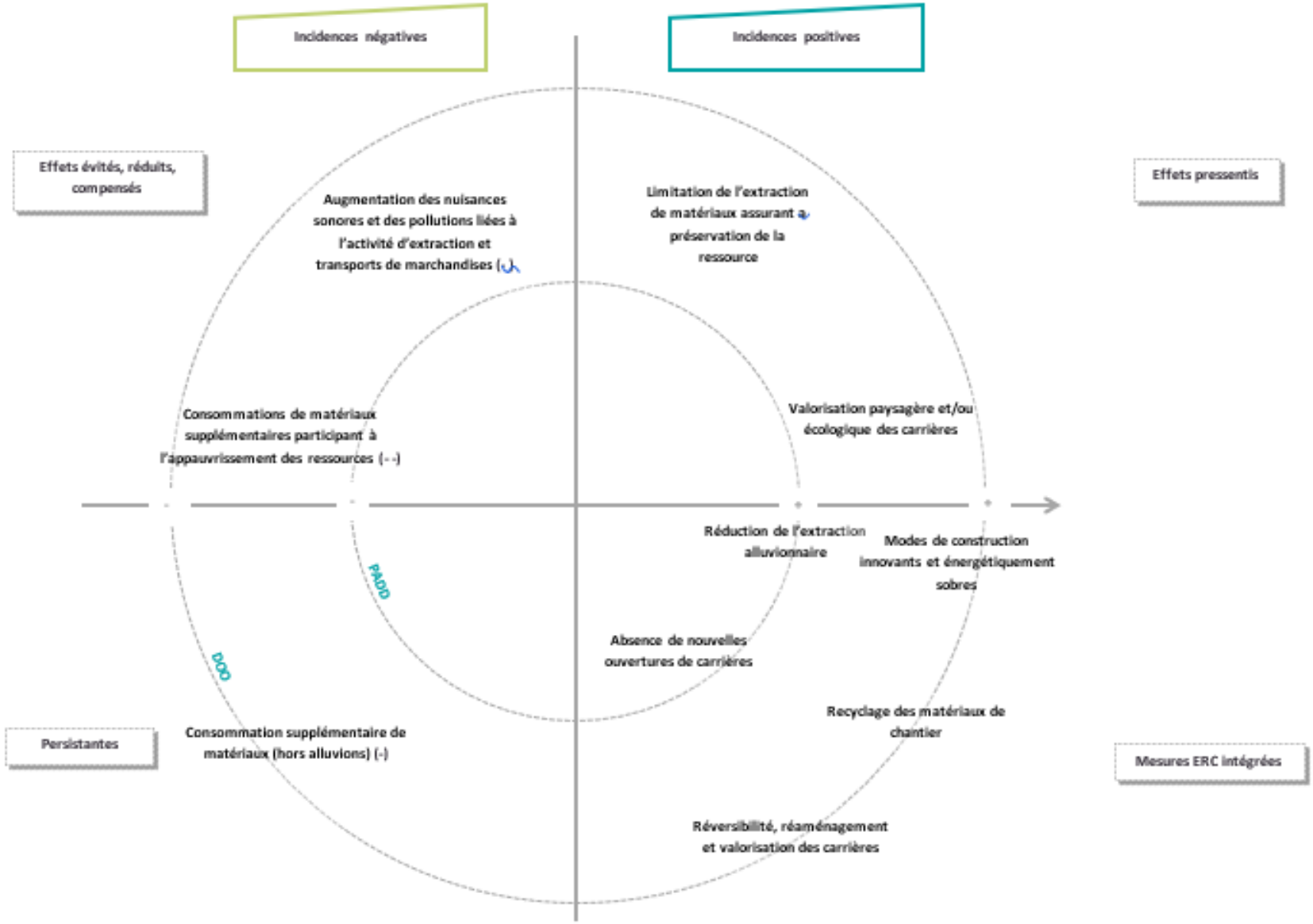

Consommations énergétiques, air et climat

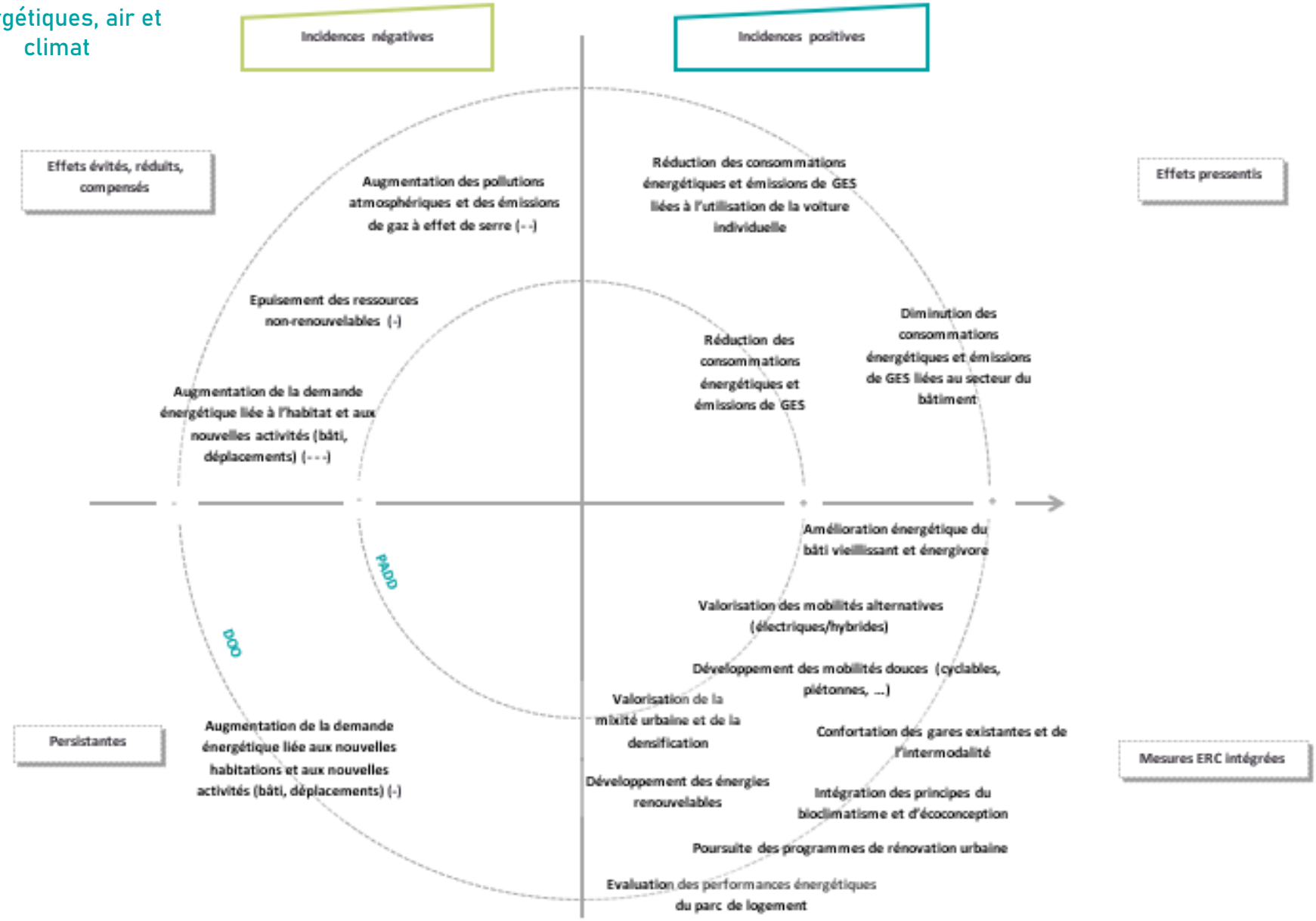

Risques, nuisances et pollutions

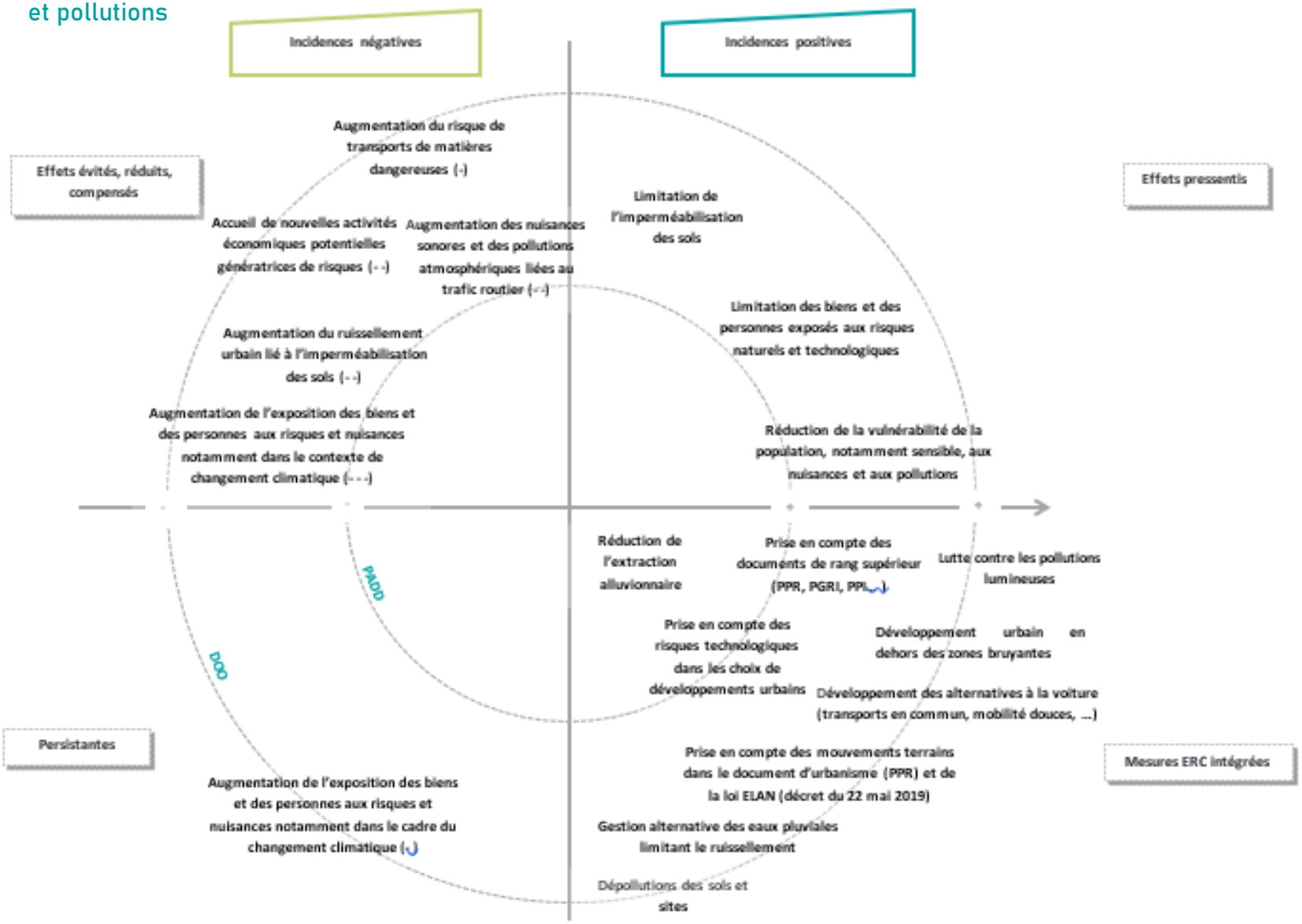

Déchets

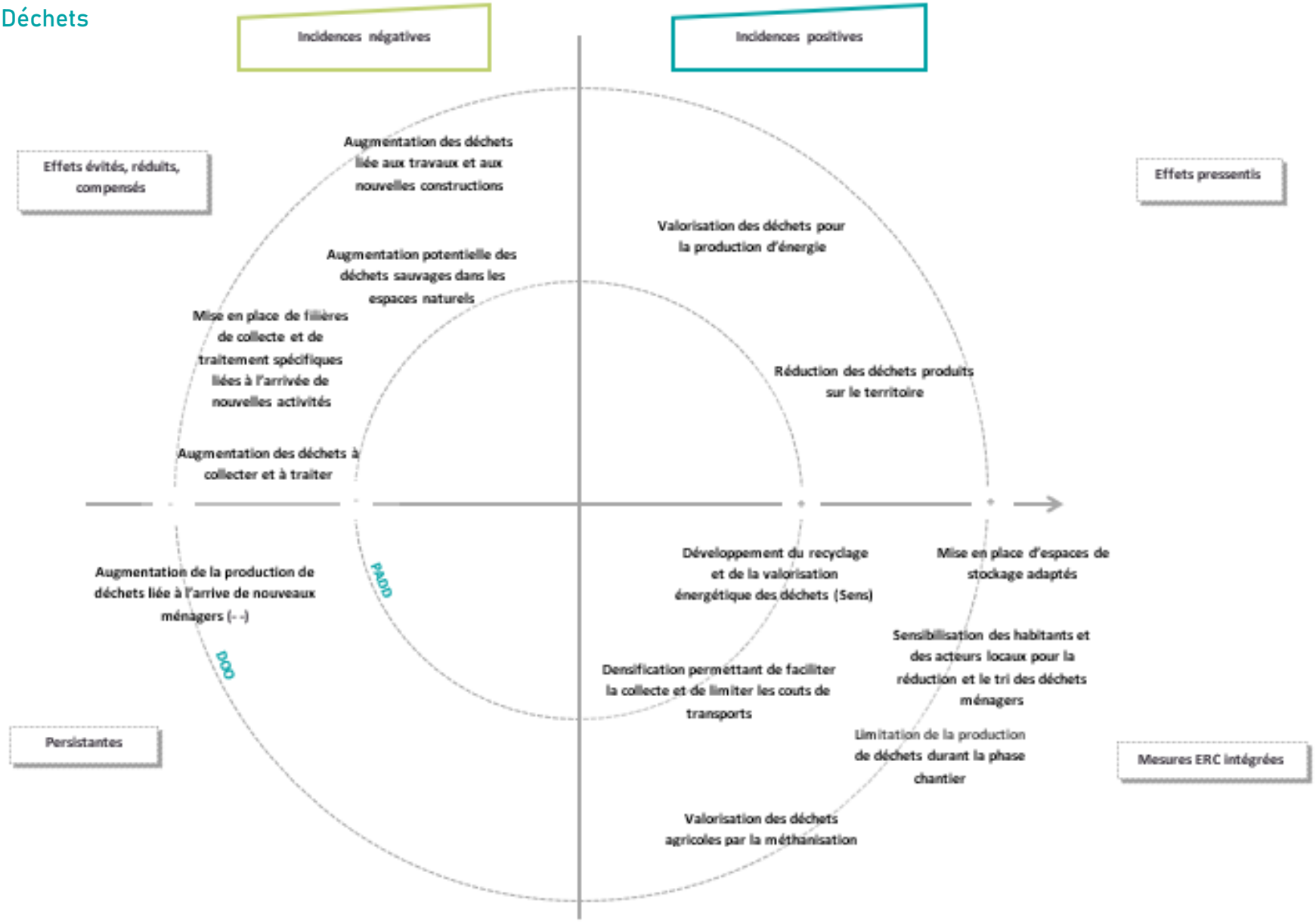
Incidences négatives
Incidences positives
Effets évités, réduits, compensés
Effets pressentis
Augmentation des déchets liée aux travaux et aux nouvelles constructions
Valorisation des déchets pour la production d'énergie
Augmentation potentielle des déchets sauvages dans les espaces naturels
Mise en place de filières de collecte et de traitement spécifiques liées à l'arrivée de nouvelles activités
Réduction des déchets produits sur le territoire
Augmentation des déchets à collecter et à traiter
PADD
DOO
Augmentation de la production de déchets liée à l'arrive de nouveaux ménagers (- -)
Développement du recyclage et de la valorisation énergétique des déchets (Sens)
Mise en place d'espaces de stockage adaptés
Sensibilisation des habitants et des acteurs locaux pour la réduction et le tri des déchets ménagers
Densification permettant de faciliter la collecte et de limiter les couts de transports
Limitation de la production de déchets durant la phase chantier
Persistantes
Mesures ERC intégrées
Valorisation des déchets agricoles par la méthanisation

Incidences du SCoT dans les secteurs susceptibles d'être impactés

Les principales sensibilités environnementales ont été croisées avec les secteurs de projet du SCoT, afin de dégager les secteurs à enjeux environnementaux forts et de démontrer que l'environnement a bien été pris en compte dans les prévisions de développement.

Les secteurs de projets sur le territoire correspondent à des secteurs identifiés dans le SCoT (PADD et DOO) pour accueillir préférentiellement les **futures habitants et activités du territoire**.

Les secteurs de développement identifiés sur le territoire de SCoT correspondent aux différentes polarités intégrées à l'armature urbaine à partir de laquelle le DOO assigne des objectifs de développement **:**

- > **pôle majeur régional de Sens,**
- > **pôle majeur d'appui de Joigny,**
- > **pôles majeurs de proximité.**

Ces secteurs, en raison des objectifs qui leurs sont assignés sont les plus susceptibles d'impacter les zones présentant un intérêt pour l'environnement, qu'il s'agisse de zones présentant un intérêt particulier pour la Trame Verte et Bleue, de zones présentant un risque (naturel ou technologique) ou encore de zones sensibles du point de vue paysager.

Le présent document évalue également les incidences **des 6 projets de création de parc d'activités** (Croix Saint-Marc, les petites Gouvilles, Entreprise Renault, Les Beaumonts, Vignes de Mauny et ZI Sépeaux Saint Romain).

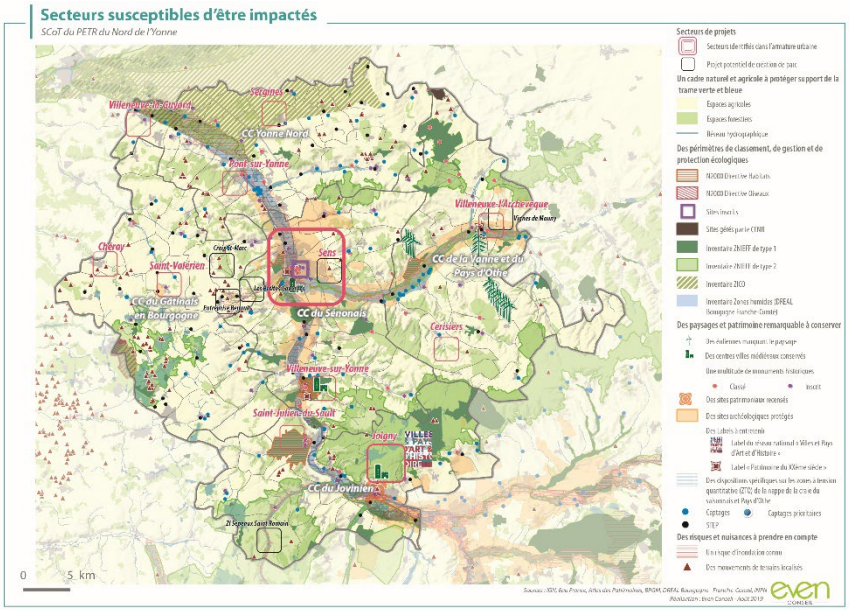

Les enjeux environnementaux sont pris en compte dans chaque secteur :

- les enjeux d'occupation des sols à travers la consommation d'espace,
- les enjeux paysagers et patrimoniaux,
- les enjeux de préservation du patrimoine naturelle à travers l'analyse de la Trame Verte et Bleue,
- les enjeux liés à la gestion de l'eau,
- les enjeux liés à la santé et aux risques.

Incidences du SCoT sur les sites Natura 2000

L'étude de la fonctionnalité écologique entre le territoire et le réseau Natura 2000 dans un rayon de 20km autour du périmètre du SCoT met en avant l'existence de liens avec 5 sites de la directive Habitat, notamment en raison de leur position à l'aval du réseau hydrographique du territoire (Massif de Fontainebleau, Marais de la Vanne à Villemaur, la Basse vallée du Loing, les Rivières du Loing et du Lunain, et la carrière Saint-Nicolas), ainsi que 3 sites de la directive Oiseaux de par les continuités écologiques qui les relient à Nord Yonne (Massif de Fontainebleau, Massif de Villefermoy, Bassée et plaines adjacentes). Par ailleurs le développement projeté par le SCoT implique des incidences potentielles sur les 3 sites Natura 2000 localisés sur le territoire, par consommation d'espace, altération de la qualité des eaux, intensification des pratiques agricoles, augmentation des nuisances liées aux flux routiers, etc. Il s'agit des Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne, les Gîtes et habitats à chauves-souris de Bourgogne et l'Etang de Galetas.

Néanmoins, l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises par le SCoT tels que l'absence de grands projets ou d'urbanisation dans les secteurs proches des sites Natura 2000, la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors ou continuités écologiques, notamment par le maintien des éléments de nature et la renaturation des corridors ou secteurs dégradés, l'insertion de nature et la prise en compte des sensibilités écologiques dans l'ensemble des projets d'urbanisation, la limitation de la consommation d'espace en privilégiant la densification et la reconversion des sites vacants, la promotion d'un territoire plus durable à travers les cheminements doux moins impactants pour la biodiversité, etc., permettent de prendre en compte les enjeux écologiques liés à ces sites d'exception de façon optimale. Ainsi, l'analyse approfondie des incidences potentielles du SCoT sur les sites présents sur le territoire montre que le document d'urbanisme n'aura pas d'effets négatifs sur le réseau Natura 2000.

Par ailleurs, il est à relever que le SCoT porte également des incidences positives sur le réseau Natura 2000, en développant des continuités écologiques locales et en protégeant les réservoirs de biodiversité qui le parsèment. Il prévoit également de recréer des continuités écologiques à travers des actions de replantations, de recréations de milieux etc., dans l'optique de renforcer la porosité du territoire pour la biodiversité et de redonner une place à la nature. Le SCoT contribue donc à protéger les habitats d'intérêt communautaire, et à renforcer les continuités écologiques par le développement d'espaces relais pour la faune d'intérêt communautaire, et ainsi conforter le réseau Natura 2000.

1.5. Synthèse de l'articulation du SCoT avec les documents cadres

Le SCoT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, du Département... et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles, des risques et des pollutions.

Cette articulation permet d'assurer une gestion cohérente du projet par rapport aux échelles territoriales plus grandes ou aux planifications sectorielles particulières (ressource en eau, énergies, numérique...).

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 141-3, L 131-1 et L-131- 2 du Code de l'Urbanisme et compte-tenu du contexte local :

Le SCoT est compatible avec les documents suivants :

- Le fascicule des règles du SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté
- Le SDAGE du bassin Seine-Normandie 2010-2015
- Le SAGE de l'Armançon
- Les PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie

De même, le SCoT prend en compte :

- Les objectifs du SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bourgogne intégré dans le SRADDET
- Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de l'Yonne

Enfin, le SCoT s'est appuyé sur des documents de référence :

- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Bourgogne
- Le Plan Départemental de l'Habitat de l'Yonne
- Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Yonne (PDEDMA)